I

4

LA

CHARLOIADE

OU

LE MENTEUR DÉMASQUÉ

POEME HEROI-COMIQUE

PAR SAMUEL BENOIT

QUEBEC
IMPRIMÉ AU BUREAU DE L'*ÉVÉNEMENT*

1872

1872
(39)

AU LECTEUR.

—

Je ne sais nullement quel accueil on fera à mon poëme, surtout dans les cercles où la satire n'est pas aimée. Je ne me fais pas illusion sur le mérite de mes vers dont la plupart sont médiocres. Qui donc les lira, s'ils n'offrent l'intérêt qui peut faire pardonner ce qu'ils renferment de mordant à l'adresse d'un héros ? J'ose pourtant me flatter qu'après avoir connu la nature des accusations portées contre moi par un homme à la reconnaissance duquel j'avais quelques droits ; après avoir lu sa déclaration assermentée ; après avoir pris connaissance des preuves que je produis ; de la seconde et solennelle approbation donnée par la *Société Amicale de Québec* au règlement adopté en 1870 que mon héros m'a accusé d'avoir changé frauduleusement en le faisant imprimer ; après avoir connu enfin avec quelle persistance, et avec quel acharnement il est revenu à la charge presque tous les mois depuis plus d'un an, sans parler de son intention bien arrêtée de continuer sur le même ton malgré la nouvelle approbation donnée à mon ouvrage par la société, j'ose me flatter, dis-je, qu'on me pardonnera cette sortie qui ne dépasse en rien les limites de la plus stricte vérité quant aux faits.

Quelques éclaircissements serviront à faire connaître ce qui m'a déterminé à écrire ce poëme, et le but que je désire atteindre en le publiant, tout en avouant qu'au début je ne voulais faire qu'une pièce d'une centaine de vers au plus. Cependant, une fois la pièce commencée, les faits, les circonstances, les incidents qui s'y rapportaient, se présentaient en foule à mon esprit ; c'était comme à qui entrerait le premier : il fallut céder à l'entrainement dont la force redoublait à chaque assemblée où il plaisait à M. Langlois de me lancer ses bordées.

Il y avait longtemps que la *Société Amicale de Québec* sentait le besoin de refondre ses règlements si mal rédigés, si

confus, si longs, de même que son acte d'incorporation et ses amendements. Vers le mois de février 1870, elle chargea son *comité permanent* d'étudier les changements qui devaient être faits. Ce comité siégea pendant plusieurs soirées, et décréta une série de changements à faire qui furent couchés en quelques notes brièves sur le papier. Ces notes me furent données ainsi que le règlement d'alors, pour l'étudier, et refondre le tout conformément à la loi. C'était une rude tâche à imposer à un homme qui n'avait écrit jusque là que quelques méchants vers, et quelques correspondances par-ci, par-là, sur des sujets faciles. Cependant, il fallut me rendre à la demande du comité qui me dit : " faites pour le mieux, et la société fera ce qu'elle voudra de votre travail, et le modifiera à son gré. "

Un *comité de rédaction* fut ensuite nommé par l'assemblée suivante de la société ; ce comité devait voir mon travail avant qu'il fût livré à l'impression, et se composait du président, M. Louis Leclerc, notaire, de M. Elzéar Giroux, aussi notaire, et de moi.

Mon travail fini, j'en informai le président qui appela le comité de rédaction à se réunir chez lui ; et à ce comité, j'invitai M. Charles Langlois, l'auteur des accusations, à venir avec moi, sachant qu'il nous serait utile. M. Langlois était un de mes amis, je le croyais du moins ; et environ deux ans avant cela, je l'avais engagé à prendre de moi des leçons de tenue de livres *gratis*, et j'allais chez lui aussi souvent qu'il avait besoin de moi, dans le désir de le préparer à prendre une charge que les événements ne pouvaient tarder à mettre à sa disposition : ce qui est arrivé depuis en effet.

Le comité de rédaction réuni, et honoré de la présence de mon ami, M. Langlois, s'occupa, de même que ce monsieur, de lire en entier, de changer, d'augmenter, de modifier mon travail autant qu'il fut jugé nécessaire pour répondre au désir de la société. Ordre me fut ensuite donné de le faire imprimer, tel que modifié, sur des feuilles volantes qu'on devait distribuer à chacun des membres afin qu'ils les eussent devant les yeux, et les pussent étudier pendant les trois mois d'avis que la société était tenue de donner sur les journaux ou autrement avant de les adopter à l'assemblée qui devait avoir lieu au mois d'août 1870.

Le droit de changer quoi que ce soit dans le projet de règlement sans y être autorisé, cessa pour moi du moment

que le comité l'eut adopté. Avant de faire faire le tirage des feuilles, je priai M. Langlois de voir la dernière revise avec le manuscrit, tant je considérais ses services comme efficaces. Il se chargea de ce que je lui confiais, et me le rapporta au bout de quelques jours en me disant que tout était correct, sauf que le nom du trésorier se trouvait à la suite de celui du secrétaire ; pendant que, dans les anciens règlements, le nom du secrétaire était entré après celui du trésorier. Il voulut me faire remettre cela comme auparavant, vu qu'il était le trésorier, et qu'il désirait garder sa préséance. J'examinai le manuscrit modifié et adopté par le comité de rédaction, et je constatai qu'il s'accordait avec la revise. Je ne voulus point, en conséquence, prendre sur moi de changer l'ouvrage, qui était alors celui du comité, mais j'offris à M. Langlois, pour lui faire plaisir, de le faire changer par la société le jour où le projet serait soumis pour être adopté. Il me répondit, " changez-le de suite vous-" même, ou si vous ne le pouvez pas, je ne veux pas qu'il en " soit question devant la société, ça n'en vaut pas la peine." Tout fut dit sur ce sujet de bien peu d'importance : tout le bruit qui s'est passé dans la société depuis le 8 d'avril 1871, où les accusations ont été lancées, est pourtant la conséquence de ce juste refus, et de rien autre chose. C'est pour cela seul que M. Langlois me poursuit comme un malfaiteur depuis une quinzaine de mois.

L'assemblée du mois d'août 1870 arriva ; un grand nombre de membres s'y rendirent, et prirent part à la discussion qui eut lieu au sujet du projet de règlement : il fut finalement adopté avec plusieurs modifications. On me pria de continuer à en surveiller l'impression, mais d'attendre, pour la faire terminer, que vint la session du parlement local auquel nous devions demander le renouvellement et la refonte de notre charte expirante, et de ses divers amendements.

M. Langlois m'en voulait, durant ce temps là, pour la raison que je n'avais point voulu changer le projet du règlement adopté par le comité ; et la Rancune et la Chimère aux cornes effrayantes, aux langues aiguisées en dards lui avaient soufflé leur venin dans le cœur, il cherchait un moyen de me faire périr. On sait, lorsqu'il en veut à quelqu'un, surtout lorsqu'il en a reçu des services, quels moyens honnêtes il emploie pour donner cours à sa haine et à sa

vengeance ; mais je l'ignorais dans le temps, et je continuais toujours mes leçons de tenue de livres, et M. Langlois continuait lui-même à demander mon aide pour ses états, ses rapports annuels, etc. Voici ce qu'il disait dans son rapport annuel de 1870, environ neuf mois après que le feu de la vengeance fut allumé dans son cœur par la perte de sa préséance sur le secrétaire, quatre mois après l'adoption du règlement, et quatre mois avant le jour de ses accusations :

"Les changements effectués dans les règlements, qui " viennent de recevoir les honneurs d'une sanction légale, " donnent à espérer que la société va cesser enfin de tourner " dans un funeste milieu d'où elle ne pouvait, sans cela, " prendre une marche ascendante que d'une manière pres- " qu'insensible. Ces changements, mis sous les yeux des " jeunes gens, et les avantages qui en découleront nécessai- " rement, devraient doubler le nombre des membres d'ici à " quelques années."

Signé : CHAS. LANGLOIS,
Trésorier, S. A. de Q.

Dans le même temps qu'il faisait ce rapport à la société, il n'en travaillait pas moins comme un sourd pour tâcher de découvrir quelques défauts dans le règlement afin de me l'attribuer, et de me noyer dans des flots d'accusations atroces, après avoir cabalé et aveuglé un nombre suffisant de membres, bien entendu : il n'agit jamais autrement dans ces circonstances. Que faire ?

Il se rappela, sans doute, que le *comité permanent* avait décidé qu'il y aurait un comité de régie, mais n'en avait point tracé les devoirs par écrit. Or, l'article quatrième du règlement actuel, dont M. Langlois se plaint dans l'*Evénement* du 14 mai 1872, sous le pseudonyme de " *Un autre membre*," prescrit certains devoirs au comité de régie. L'occasion lui a semblé bonne pour faire croire aux membres que cet article était écrit de manière à ôter à la société le contrôle sur ses propres affaires, et à le laisser au comité de régie ! Et le projet de règlement ayant été écrit par moi, je devenais, par là même, au moyen de cabales honteuses et d'accusations mensongères, l'auteur de cette décentralisation de pouvoir.

A l'assemblée du 3 d'avril 1871, je proposai la motion suivante, secondé par le vice-président de la société après en avoir conféré avec M. Langlois, qui l'approuva cordiale-

ment d'abord : "Qu'un relevé soit fait de toutes les sommes d'argent payées à chaque membre comme secours en vertu des anciens règlements, et qui doivent être prises en considération au décès de chaque membre ; et que copie de ce relevé soit déposée chez le président ou le secrétaire, pour servir en cas de destruction des livres par incendie ou autrement " Cette motion, après la discussion et les accusations qu'on va lire, fut rejetée par 25 votes contre 3.—Je dois dire ici qu'une partie des livres ont déjà été détruits par incendie ; que la société garde, au décès de chaque membre qui a reçu des secours, un percentage sur ce qu'il a reçu, et qu'un relevé de chaque somme ainsi payée comme secours doit être fait au décès de chaque membre.

M. Langlois s'opposa seul à ma motion. Une discussion s'engagea entre M. Langlois et moi, et s'échauffa quelque peu. Pour en finir, et afin de ne point voir la société privée des avantages qui devaient résulter de l'adoption de cette motion en cas d'incendie des livres, j'offris de faire l'ouvrage, ou une partie de l'ouvrage pour rien, vu que M. Langlois disait qu'il coûterait au moins une centaine de piastres ! M. Langlois répondit à cela que j'étais un finaud ; que je faisais semblant, en présence des membres, de prendre les intérêts de la société, mais que, dans l'ombre, je travaillais contre elle !..... Surpris de voir une semblable accusation portée contre moi, je niai cela d'une manière ferme ; je le défiai de le prouver, et le sommai de dire en quoi j'avais ainsi travaillé contre les intérêts de la société. Il répondit, très excité, en tendant le bras vers moi avec menace : " Vous avez, vous, M. Benoît, frauduleusement changé les règlements de la société sans son consentement " ; et il cita le quatrième article en disant que j'avais donné, au comité de régie, des pouvoirs si grands, que la société avait été obligée de demander l'intervention de la législature pour détruire la force de cet article ! Or, jamais la société n'a senti ce besoin, puisqu'elle pouvait, elle-même, changer de nouveau cet article si elle ne l'aimait pas tel qu'elle l'avait adopté. Elle n'a jamais autorisé personne à demander cette ridicule intervention de la législature, et cette question n'est jamais venue devant elle ni avant, ni après la passation de la loi qui affecte ce quatrième article ! C'était un honteux subterfuge pour surprendre la bonne foi d'un certain nombre de membres cabalés d'avance.

Aussi l'accusation produisit son effet aux yeux des neuf-dixièmes des membres qui ne voulurent entendre aucune explication de ma part.

Preuve des Accusations.

M. F. R. LEPAGE.— " Après cela, le défendeur (M. Langlois, que j'avais poursuivi en dommage,) se leva de son " siége d'une manière très fâchée, disant entre autres choses " que le demandeur avait *frauduleusement* changé les règle- " ments de la société contrairement aux décisions du comité. "

M. ADOLPHE COUET.—" Il me semble que le défendeur " a dit que c'était une affaire d'une centaine de piastres. " Alors, le demandeur lui a répliqué que ça coûterait moins " que cela, et que lui était prêt (le Demandeur) à le faire " pour rien. Là-dessus, le défendeur (M. Langlois) s'est im- " patienté et à dit des paroles grossières à M. Benoît. Je me " rappelle, entre autres choses que le défendeur a adressé " au demandeur le mot *frauduleusement*: c'est le mot qui m'a " impressionné. Il a dit au demandeur que lui, le deman- " deur, faisait semblaut de travailler dans l'intérêt de la so- " ciété, et *qu'en dessous* il travaillait contre elle *frauduleuse-* " *ment.* J'ai eu connaissance après cela, que quelques-uns " m'ont dit qu'il fallait se défier de M. Benoît."

M. F. DEVARENNES.—"La parole qui m'a frappé est le " mot *frauduleusement* prononcé par le défendeur à l'adresse " du demandeur. Il s'agissait des règlements de la société... " Après avoir entendu le mot *frauduleusement* j'ai entendu le " demandeur dire au défendeur " vous êtes un menteur. " " Ceci est venu tout de suite après le mot *frauduleusement.*"

M. PIERRE LETARTE.—" Dans cette discussion là, le " défendeur a dit que le demandeur avait fraudé la société... " C'est sur la discussion de la motion dont je viens de parler " que le défendeur a dit au demandeur que lui, le demandeur, " avait frauduleusement trompé la société, et avait changé " des mots dans les règlements."

H. T. TASCHEREAU, écuyer.—" Le demandeur ajouta " qu'il était surpris de voir l'opposition que le défendeur " faisait à sa motion qui était toute dans l'intérêt de la " société. Ces dernières remarques parurent blesser le défen- " deur qui se leva de nouveau et d'une manière très excitée, " dit que le demandeur faisait beaucoup de bruit pour mon- " trer son zèle, mais, qu'au fond il travaillait plutôt contre " les intérêts de la société que pour son avantage. Que le " demandeur voulait se faire passer pour plus fin que les " autres, et était un finaud. Il ajouta que le demandeur avait " pris sur lui de changer le texte des nouveaux règlements " de la société sans l'assentiment du comité ; qu'en cela, il " avait honteusement trompé la société et faussé le texte de " ses règlements sans aucune autorisation, et qu'il avait abusé " de la confiance de la société qui lui avait confié le travail " de la rédaction des dits règlements. Le demandeur répondit " à cela que le défendeur était un menteur, et qu'il était " capable de le lui prouver pièce en main."

M. RODOLPHE MATTE.—" Le demandeur a répondu que " c'était une affaire de rien ; (le relevé demandé par ma " motion) que lui-même, le demandeur, était prêt à contribuer " à le faire. Le défendeur s'est alors levé, et lui a dit : " Vous " êtes un finaud ! "..... devant les membres vous cherchez à " montrer du dévoûment pour la société, et dans l'ombre, " vous travaillez contre ses intérêts. Le demandeur a insisté " à ce que M. Langlois, le défendeur, vint à lui dire en quoi " il avait travaillé dans l'ombre contre les intérêts de la " société, en disant qu'il défiait qui que ce fut de lui prouver " une telle chose. Le défendeur a répondu qu'il (le deman- " deur) avait changé frauduleusement les règlements de la " société sans le consentement de la société. Le défendeur " était furieux quand il a prononcé les paroles que je viens " de relater, et parlait très fort..... Il est à ma connaissance " que le demandeur, dans cette circonstance, ait traité le " défendeur de menteur."

Voici maintenant le témoignage de M. Charles Langlois lui-même :

Question.—" Avez-vous dit, alors et là, que le demandeur " faisait semblant de travailler dans l'intérêt de la société, " mais que, dans l'ombre, il travaillait contre elle."

Réponse.—" Je ne me rappelle certainement pas avoir " dit ces paroles là, parce que je n'avais point, DANS LE TEMPS, " la moindre animosité contre le demandeur, et j'ai toujours " cru qu'il travaillait DANS L'INTÉRÊT DE LA SOCIÉTÉ. Plus- " tard, dans le cours de la discussion, lorsqu'elle paraissait " avoir pris une tournure personnelle entre nous deux, je " crois avoir dit que je croyais m'appercevoir que le deman- " deur travaillait dans l'ombre contre moi."

....." Après que le demandeur eut proposé sa résolution " et qu'il eut donné les arguments en sa faveur, je me suis " levé pour m'opposer à la dite résolution, en déclarant " comme principal argument que le coût du travail demandé " par la résolution excéderait peut-être cent piastres, et que " je ne croyais pas que la société dût faire de telles dépenses " pour un travail que je ne considérais pas comme absolu- " ment nécessaire. Alors le demandeur se leva et déclara " que les dépenses ne seraient pas si élevées. Là dessus je " maintins mes avancés, surquoi le demandeur se leva aussi " de nouveau et donna à entendre que je maintenais ces " avancés malgré que je susse qu'elles ne contenaient pas la " vérité. Surquoi je me levai de nouveau et déclarai que je " disais tout aussi bien la vérité que celui qui prenait sur " lui de faire des changements dans les règlements sans y " être autorisé. Alors le demandeur se leva et dit: " *Ce que* " *vous dites est faux ; prouvez vos avancés.*" C'est alors que je " pris en mains le règlement de la société, citant le quatrième " article, j'en appelai aux membres présents qui avaient fait " partie du comité pour préparer ces règlements ; je leur " demandai si cet article ne renfermait pas des dispositions " auxquelles les membres du comité n'avaient jamais con- " senti. Alors, il y eut beaucoup de trouble ; le demandeur, " au meilleur de ma connaissance, protesta de sa place éner- " giquement, en me traitant de menteur, et laissa sa place et " vint me trouver en me disant à l'oreille, en parlant fort, " que j'étais un calomniateur. Alors, je lui dis que j'aimerais " bien à connaître où était son adversaire qu'il n'avait pas " traité de calomniateur. Il me demanda, ensuite, pourquoi " j'avais fait cette sortie contre lui. Alors, je lui répondis " qu'il n'aurait pas dû *m'attaquer comme il venait de le faire*, et " que j'étais bien certain qu'il m'en voulait pour quelque " chose que je lui expliquerais plus tard. Je ne me rappelle " pas m'être servi du mot " frauduleusement " en disant que

" le demandeur avait changé le règlement de la société. Je " dois dire que j'étais dans une très grande excitation.

" Quand nous sommes sortis de la salle, après la séance, " en montant dans la rue Ste. Geneviève, faubourg St. Jean, " parlant très amicalement tous les deux, comme il me pres- " sait de lui donner les raisons pourquoi je croyais qu'il m'en " voulait, je lui dis : " Vous vous rappelez mon dernier rap- " port annuel dans lequel je vous faisais des remercîments " et des éloges, vous vous rappelez que je vous avais prié de " me le corriger, parce que je désirais qu'il fut en aussi bon " français que possible, vu que j'avais l'intention de le faire " publier dans les journaux. Eh bien ! je ne l'ai pas fait pu- " blier, et je crois que cela vous a choqué. " Sur quoi le de- " mandeur essaya à me désabuser en me disant que je me " trompais grandement. " C'est bon, " dis-je, " je pourrais " bien me tromper ; *mais pourquoi avez vous donc donné la " préséance au secrétaire sur le trésorier pour me punir et me faire* " de la peine ? " Alors, le demandeur fit un pas en arrière " et dit : " Oui c'est vrai, j'ai fait cela, mais je ne puis m'ex- " pliquer comment c'est arrivé." Alors, je lui dis : " Permet- " tez-moi de vous rappeler qu'un jour, à votre bureau, (lors- " qu'il me remit la revise et le manuscrit du règlement), j'y " ai attiré votre attention. Le demandeur me dit que cela " lui était parti de l'esprit. "..... " Je persiste à dire que le " demandeur a fait des changements dans les règlements de " la société, et ce, après que les bases de ce règlement aient " été posées par le comité nommé pour préparer ces règle- " ments, et même d'en avoir faits après l'assemblée du mois " d'août 1870 " (jour de l'adoption du règlement). " Le de- " mandeur est un de ceux qui ont travaillé le plus pour pré- " parer les nouveaux règlements de la société, *c'est un homme " dévoué auquel* J'AI TOUTE LA CONFIANCE POSSIBLE " et qui m'a enseigné gratuitement la tenue des livres..... " Au meilleur de ma connaissance *je ne me rappelle certaine- " ment pas m'être servi* du mot " frauduleusement ".... Quand " j'ai parlé de préséance dans mon examen en chef, j'ai voulu " dire que le demandeur avait donné la préséance dans les " règlements de la société au secrétaire sur le trésorier. " Dans les anciens règlements, le trésorier venait à la suite " du vice-président, tandis que dans les nouveaux il vient " à la suite du secrétaire. " Il dit dans un autre endroit en parlant de ces prétendus changements : " Je ne crois pas

" qu'il les ait faits par malhonnêteté, mais parce qu'il croyait " posséder un pouvoir qu'il n'avait pas." Ce qui suffit, au moins pour prouver la bonne intention au lieu de la fraude : C'est bien différent. Il dit, dans une autre partie de son témoignage en parlant de moi : .....Il m'a donné des leçons pour tenir les livres de la société amicale par double entrées ; mais je suis certain de ne pas posséder actuellement cette science. Il m'a donné ces leçons chez moi avec beaucoup de bonté, et dans le cours de la première année que la société amicale a adopté ce système de tenue de livres. J'ai souvent troublé le demandeur pour lui demander des explications qu'il m'a toujours données avec beaucoup d'urbanité et de politesse.

Ainsi, parlant sous serment, M. Langlois dit " *qu'il a* " *toujours cru que je travaillais dans l'intérêt de la société* " en faisant des changements frauduleux ; " *que je suis un homme* " *dévoué auquel il a toute la confiance possible ;* " " *que je n'ai* " *pas fait ces changements par malhonnêteté, mais parce que je* " *croyais posséder un pouvoir que je n'avais pas !* "

Il disait cependant, le 13 de mai 1872, dans le *Journal de Québec*, et le 14 dans l'*Evénement*, en parlant de moi : " Pour être juste, il aurait dû dire que ni l'auteur des amen- " dements, (dont je parle plus bas) ni aucun autre membre, " n'a mentionné à cette assemblée (6 mai 1872) que ces " amendements étaient proposés aux additions, omissions, " altérations, et changements *honteusement* faits par celui qui " a rédigé les règlements, et ce pour lui ménager les nerfs. " *J'aimerais bien qu'un membre* (1) nous dirait par quel effet " magique les lignes suivantes se trouvent accolées à l'article " III ? *Dans le cas où les élections ou nominations mentionnées* " *dans le présent article, ou dans le précédent, ne pourraient se* " *faire au jour prescrit, les officiers et autres personnes alors en* " *charge continueront leurs offices jusqu'à l'assemblée annuelle* " *suivante.* Puis, s'il y consent, lorsqu'il sera en train de " donner ses explications, lui qui a la plume si facile, et dont " le *premier jet* est toujours si lumineux, qu'il nous dise donc " qui l'a autorisé à bâcler le quatrième article comme il l'a " fait, et d'y dire *que le comité de régie consultera la société* QUE

(1) " Un membre " était le nom sous lequel j'avais donné un petit compte-rendu de la séance du 6 de mai, à laquelle la société a donné une nouvelle et entière approbation à mon ouvrage, en refusant d'adopter un seul mot des changements que M. Langlois proposait ce jour-là.

" *lorsqu'il le croira nécessaire.* " Je ne lui répondais le lendemain, dans les mêmes journaux que par un court extrait de la " Charloiade. "

Cet extrait l'a agacé à un tel point que, dans l'*Evénement* du 15, il me disait, ce qui suit: " *L'infâme hypocrite*, qui " écrit sous le pseudonyme d'*Un Membre*, pour décrier la " plus florissante société de ce genre en cette ville, suit la " maxime d'un auteur fameux. " Mentez, mentez, il en reste " toujours quelque chose. " Comme je ne me rappelle pas " avoir jamais mérité sciemment, et comme c'est exactement " vrai qu'il a *honteusement* fait des additions, omissions, altéra- " tions et changements aux et dans les dits règlements, per- " mettez-moi de publier ce qui suit comme le commencement " de la preuve de mes accusations. "

CORRESPONDANCE ENTRE LUI ET LE SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ.

" *Charles St. Michel, écuyer, Secrétaire de la Société Amicale de Québec.* "

" Cher Monsieur,

" Permettez-moi de vous soumettre les questions sui- " vantes et de vous prier de bien vouloir y répondre : " " N'est-il pas vrai qu'à l'assemblée générale des membres " de la Société Amicale de Québec, tenue lundi, le 1er août " 1870, le troisième article des règlements a été adopté una- " nimement tel que suit : " Il cite l'article III tel qu'imprimé sur les feuilles volantes distribuées aux membres de la société dans le cours de mai 1870, et continue ainsi :

" N'est-il pas vrai qu'après la dite assemblée vous avez " mis entre les mains de celui qui a rédigé et fait im- " primer les règlements de la société, les amendements " faits à la dite assemblée afin qu'il les rédigeât et les fit " imprimer ; que plus tard il vous a remis une feuille impri- " mée (contenant tous les règlements tels qu'amendés) que " vous avez passée au notaire de la société, et que dans la " dite feuille les lignes suivantes étaient accolées à l'article " troisième telles qu'elles sont actuellement attachées au dit " article et font partie des dits règlements ? Il cite le para- " graphe déjà cité : " Dans le cas où les élections ou nomina- " tion, " etc., et signe " Charles Langlois, trésorier S. A. de Q. "

M. St. Michel lui écrit ce qui suit : " Je réponds " affirmativement aux deux questions que vous me sou- " mettez, " et il signe.

M. Langlois continue : " Voilà pour la première *addition.* " Je ferai mes autres preuves quand le pamphlet promis aura " fait son apparition, et je promets au vil imposteur un " stigmate buriné au fer rouge sur son triste front, et il " pourra ensuite gagner les plaines du Texas, comme il le " disait lui-même naguère dans une certaine occasion. J'aime " à lui ap rendre que mon pamphlet portera le titre sévère " de " Justice, " et il sera en *prose*, bien entendu. "

Il dit que j'écris pour décrier la société amicale ! Voici ce que j'avais publié dans le *Journal de Québec* et dans l'*Événement*, en donnant le compte-rendu de la séance du 6 de mai :

" Société Amicale de Québec. — Cette société, tenue dans des transes depuis près de deux ans, avait refondu ses anciens règlements, pendant l'année 1870, et vient de donner une nouvelle e solennelle approbation au dernier qu'elle a adopté au sujet duquel un de ses membres, celui qui l'avait rédigé, avait été faussement accusé d'avoir fait des altérations frauduleuses, après son adoption, en le faisant imprimer.

" L'auteur même des accusations a proposé, dans le mois de février dernier, une série de changements qu'on a fait imprimer et distribuer aux membres, vers la fin du mois de mars, pour les soumettre à l'assemblée mensuelle du 6 courant. Au jour fixé, ces changements si désirés par quelqu'un, sont venus devant la société, mais elle les a repoussés presqu'à l'unanimité. Sur 46 me bres présents à l'assemblée, 14 seulement ont voté pour. Aux termes de l'acte d'incorporation, pour renverser le vote des 32 autres membres, il en eut fallu 64 au lieu de 14.

" UN MEMBRE. "

Deux jours après, je donnais, dans les mêmes *journaux* vingt-quatre vers de la " Charloïade " en commençant par celui-ci qui se trouve à la page 4 :

" *Tes accusations, détracteur exécrable.* "

Est-ce donc là un décri contre la Société ?...Comme il ment !...Comme il s'efforce de m'ôter mon crédit auprès des membres et du public !...pauvre Charles !... Je lui répondis donc, entre autres choses, dans l'*Evénement* du 21 :

" Il me parle de plaines du Texas !...Je ne connais pas cela. Je n'ai jamais senti les transports du désespoir à un degré assez considérable pour me porter à désirer mon éloignement de mon heureux pays natal, où il n'y a qu'un ou deux serpents qui peuvent me piquer, sans me faire un grave tort, pour porter mes pas vers une contrée où les reptiles sont drus comme mouches.

" Que M. *un autre membre*, qui a perdu mon estime, mais pour lequel j'ai encore des sympathies, n'oublie donc pas qu'il est sujet, dans des moments d'impatience, à se porter la main au front avec violence, et qu'en burinant des stigmates au fer rouge, il pourrait s'en marquer sans le faire intentionnellement !...Ses foudres ne sont rien qu'une vague écumeuse frappant ou léchant la base d'un rocher."

Je donnais aussi le certificat suivant de M. St. Michel, écrit sur le dos même de la feuille contenant les changements proposés par M. Langlois aux articles III, IV, X, XIV, et XVI, et rejetés par la société :

" Je soussigné certifie que les changements projetés ci-dessus ont été proposés par M. C. Langlois à l'assemblée de la *Société Amicale de Québec*, le 6 courant ; que ces changements ont été rejetés par 32 voix contre 14 ; que l'article quatrième auquel il est fait allusion dans l'*Événement* du 14 courant, est imprimé correctement dans le livre de règlement et est le même que celui adopté par la société.

" CHAS. ST. MICHEL
" Secrétaire S. A. de Q."

Québec, 20 mai, 1872.

Je disais enfin que l'addition du paragraphe à l'article troisième n'était point mon fait, mais qu'elle y avait été faite sur l'ordre du président de la sociéte. Je n'avais pas alors le certificat du président avec qui il m'avait été impossible de communiquer depuis quinze jours, vu qu'une fort grave maladie le rendait invisible à ses amis ; mais j'ai eu depuis ce certificat, qui fait plus que corroborer ce que j'ai dit dans

l'*Evénement* du 21, et qui achève de guérir M. Langlois ; le voici :

" Je sousigné, président de la Société Amicale de Québec, depuis 1868, déclare et certifie que le paragraphe qui se trouve à la fin de l'article troisième des règlements et qui se lit somme suit : " Dans le cas où les élections ou nominations " mentionnées dans le présent article, ou dans le précédent, " ne pourraient se faire au jour prescrit, les officiers et autres " personnes alors en charge continueront leurs offices jus- " qu'à l'assemblée annuelle suivante,"a été mis dans le règlement sur mon autorisation. Je ne suis pas positif à dire si c'est avant ou après l'assemblée à laquelle les règlements ont été adoptés, mais je suis certain d'avoir autorisé M. Benoît à le mettre, dans l'intérêt de la société.

Québec, 23 mai 1872.

LS. LECLERC,
Président de la Société Amicale de Québec.

Supposons, maintenant, que l'addition de ce paragraphe ait été faite après l'adoption du règlement, sur l'ordre du président de la société ; supposons même que je l'eusse faite moi-même, seul ; y a-t-il un honnête homme sur la terre qui pourrait m'en faire une faute, puisqu'il n'a pour objet que de sauver la société de l'embarras de se trouver sans officiers dans certains cas ? M. Langlois appelle cela un changement *honteusement* fait !..... Le même homme propose des changements, et il demande, non pas que ce paragraphe disparaisse, mais qu'un seul mot y soit changé !..... le mot *annuelle* en celui de *mensuelle !* La société le refuse à une grande majorité, et encore, après le refus par la société de changer ce mot, M. Langlois parle d'addition *honteusement* faite !.....

Si, cependant, M. Langlois méprise assez la société pour continuer à dire que l'article quatrième, tel qu'elle l'a adopté, et tel qu'il est imprimé sous ma surveillance, comme le prouve le certificat ci-dessus de M. St. Michel, n'est pas ce qu'il devrait être, et suivant ce qui avait été entendu dans le *comité permanent*, je citerai la suite du témoignage de M. F. R. Lepage, membre de ce comité, la voici :

Question.—" Voulez-vous dire si vous vous rappelez une " conversation spéciale que vous avez eue avec le défendeur " au sujet du demandeur ? "

Réponse.—" Nous en avons parlé peut-être une dizaine " de fois. Une fois le défendeur et moi, en revenant de " l'église, nous parlions de l'affaire, surtout de certaines par- " ties du règlement que nous pensions qui n'étaient pas " telles que le comité avait décidé. Le défendeur, lorsque " je lui dis que si c'était le cas c'était bien mal fait de la part " du demandeur, me dit que c'était une action déshonorante " pour le demandeur, vu la position qu'il occupait, d'avoir " agi ainsi. Cette conversation avait lieu dans la rue Scott " de cette ville quelques jours après la séance du trois d'avril, " peut-être 3 ou 4 jours, je ne puis pas préciser.

Question.—" Lorsque vous avez rencontré le défendeur " (M. Langlois) en revenant de l'église, et que vous avez " parlé de cette affaire, pensiez-vous alors qu'il y avait " certaines parties du règlement qui n'étaient pas telles que " le comité l'avait décidé ? "

Réponse.—" Oui, dans le temps je le croyais d'après ce " qu'on m'avait dit ; mais depuis, je me suis convaincu du " contraire en référant au règlement..... D'après mon " opinion, cet article (quatrième) est conforme aux décisions " du comité..... L'article quatrième, dont je parle dans mes " transquestions, est le même que celui renfermé dans " l'exhibit No. 1, (livre de règlement.) Quelques membres, " et le DÉFENDEUR (M. Langlois) avaient représenté cet " article (quatrième) *comme ayant été changé par le demandeur ;* " (M. Benoît) c'est en y référant que je me suis convaincu du " contraire."

Après que les livres de règlements furent imprimés et distribués aux membres, je ne m'occupai point d'en conserver le manuscrit, ni les dernières revises. Tout ce qu'il y avait de revises disparut. Un jour, cependant, que je déchirais une des feuilles du manuscrit, une pensée me traversa l'esprit, et me fit faire la réflexion suivante : " Pourquoi détruire ces feuilles ?... Qui sait si, quelque bon jour, je ne serai pas heureux de les avoir conservées !... Je pliai, sans y porter plus attention, ce qui m'en restait, et le plaçai dans un endroit où je pourrais le retrouver au besoin. Or, le soir où les accusations furent portées, j'avais déjà oublié cela : mais, pendant que M. Langlois se débattait devant mes yeux, et tout en le regardant se donner tant de fatigue pour m'effrayer par des grands mots et par des cris, la pensée de

mes feuilles me vint à l'esprit de nouveau, et j'arrêtai mon interlocuteur par un de ces gestes qui annonce si visiblement l'espérance quasi-certaine de vaincre un ennemi dangereux. En lui annonçant que je croyais avoir quelques feuilles du manuscrit chez moi, et que, si je retrouvais celles contenant les articles incriminés, j'irais les lui mettre devant les yeux, il pâlit un peu, et changea de ton en disant: " Si vous retrouvez le manuscrit, et qu'il soit correct avec les règlements imprimés sous votre surveillance, il faudra bien convenir que je me suis trompé."

Je trouvai effectivement les quatre premières pages du projet de réglement contenant les articles I, II, III, IV. et une partie du cinquième. Je pris un témoin et me rendis de suite avec lui chez M. Langlois qui n'était pas encore entré chez lui. Il compara, avec mon témoin, le manuscrit et le livre de règlement, et constata que les articles qu'il venait de m'accuser d'avoir changé frauduleusement, étaient corrects. Voici la déclaration assermentée du témoin qui y fut présent:

" Je soussigné déclare, après serment prêté sur les Saints Evangiles, que le trois d'Avril 1871, à la demande de monsieur Samuel Benoît, je me suis rendu, avec lui, chez monsieur Charles Langlois, après l'assemblée de la Société Amicale de Québec, tenue le soir de ce jour-là, et pendant laquelle M. Langlois avait accusé M. Benoît d'avoir frauduleusement changé les réglements de la Société sans le consentement de la dite Société. Que M. Benoît montra alors à M. Langlois, une ou deux feuilles du manuscrit des réglements trouvées chez lui et sur lesquelles se trouvaient les articles qu'il venait d'être accusé par M. Langlois d'avoir changés. Que M. Langlois compara le manuscrit avec le livre de règlement de la Société imprimé sous la surveillance de M. Benoît, et déclara, en manifestant un peu de surprise, que tout était bien correct. Il a ajouté, cependant, qu'il ne pourrait point retracter ses accusations: nous laissâmes alors son domicile.

" R. MATTE."

" Ottawa ce 9 Mars 1872.
Assermenté devant moi ce neuvième jour de mars 1872.
EUG. MARTINEAU
Maire."

M. Langlois va se récrier contre cette déclaration signée par mon beau-frère ; mais, puisque M. Matte s'accorde si bien avec les autres témoins relativement aux accusations, personne ne peut révoquer en doute la véracité de son témoignage, lorsqu'il parle sous serment d'un fait dont lui seul a été témoin. D'ailleurs, M. Langlois n'a-t-il pas dit lui-même, sous serment *qu'il avait toujours cru que je travaillais dans l'intérêt de la société*, et *qu'il a toute la confiance possible en moi !* C'est bien là donner un démenti complet à ses accusations de *changements frauduleux, de travail dans l'ombre contre la société*, etc., etc. Eh ! cette déclaration de mon témoin ne s'accorde-t-elle pas en tout avec le vote de la société, à l'assemblée à laquelle les changements de M. Langlois ont été proposés et rejetés avec une sorte de mépris, et avec la nouvelle et significative approbation donnée par elle à mon ouvrage, puisqu'elle n'a voulu rien y changer !

S'il y eut eu la moindre raison de changer quoi que ce fut dans les règlements écrits par moi, il ne pouvait y avoir de plus belle occasion de le faire, et à bon marché, car M. Langlois, présageant le sort de ses changements projetés, et craignant que les frais d'acceptation, d'homologation et d'impression n'effrayassent les membres, demanda à la société de lui voter DEUX PIASTRES pour cet objet, et offrit de payer le reste !..... La société ne s'est point montrée plus avide de son argent que de ses changements, et elle a rejeté l'argent et les changements projetés ! J'en écrivis un petit compte-rendu dans les *journaux* en termes très-modérés, presque flatteurs pour lui, et il s'en fâche !..... et il s'emporte jusqu'à oublier qu'il avait nié sous serment de m'avoir dit une seule parole injurieuse !..... et il vient me redire dans les *journaux*, après cette dénégation sous serment, que j'ai fait *honteusement* des omissions, additions, altérations et changements dans les règlements !..... Quel homme ! quel homme !.....

Après des accusations aussi propres à me décréditer, et vu qu'il refusait de se rétracter comme doit le faire un honnête homme, vu surtout qu'il se plaisait à répéter les mêmes fausses et atroces accusations comme il l'a fait à M. Lepage et à d'autres, il ne me restait qu'à le poursuivre en dommage pour mettre un frein à cette espèce de persécution. Je l'ai fait avec une répugnance qui ne peut guère être égalée que par celle que j'ai éprouvée lorsqu'aux instances de plusieurs amis, j'ai arrêté ma poursuite pour ne point le ruiner pécu-

niairement, ou par celle que j'éprouve à publier ce poëme. On me donnait à entendre qu'il regrettait ses extravagances, et qu'il n'en commettrait jamais d'autres probablement : Je cédai..... et nous payâmes chacun une centaine de piastres de frais : Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Cependant, deux mois après cela, il réussit à faire rejeter un compte de vingt piastres que je réclamais contre la société pour rédaction et surveillance de l'impression du règlement, en alléguant pour unique raison que j'avais trompé la société en changeant ses règlements. Il alla jusqu'à dire, avec le président, le secrétaire, et quelques autres membres, que le montant demandé n'était pas la moitié de la valeur du travail, mais, il ajouta, lui, que ce n'était pas en trompant la société comme je l'avais fait qu'on pouvait en attendre aucun paiement. Il poussa la malice jusqu'à proposer une motion qui attaquait assez gravement mon caractère. Et sur ma plainte énergique contre cette nouvelle iniquité, le secondeur de la motion demanda que son nom en fut retranché, et elle fut déclarée hors d'ordre par le président. Ce fut ce soir là que M. Langlois donna l'avis de motion des changements dont j'ai déjà parlé, et qui ont été rejetés. Ce fut là aussi que je résolus d'écrire quelques vers sur ce sujet.

Avant, pourtant, de prendre une action en dommage contre lui, j'employai tous les moyens possibles pour l'engager à se rétracter. Je lui fis écrire par M. G. Amyot, l'avocat que j'avais choisi ; il me demanda une entrevue que nous eûmes le 6 avril 1871 au bureau de mon procureur, et où il fut convenu 1o. que M. Langlois me donnerait une rétractation par écrit ; 2o. qu'il la préparerait pour le samedi suivant, et que j'en préparerais une moi-même pour servir au cas où la sienne ne me satisferait point.

Nous nous rendîmes au jour fixé : M. Langlois était accompagné de M. D. J. Montambault, avocat.

Il me donna l'écrit promis qui n'était pas du tout ce qui me fallait !..... Je lui montrai alors la rétractation que j'avais écrite moi-même pour la lui faire signer, et que voici :

Québec, 8 avril 1871.

Samuel Benoît, écr., Québec.

Monsieur,—Les scènes désagréables qui se sont passées à diverses assemblées de la Société Amicale, et à la dernière

surtout, sont trop préjudiciables aux intérêts de la société et à ceux des membres qui en sont les auteurs, pour ne point les regretter après un court moment de réflexion.

Si je n'ai pas toujours été un des premiers à les faire naître, je désire être un des premiers à les faire cesser. C'est dans ce but que, après avoir eu, de votre part, quelques explications que je n'ai aucune raison de révoquer en doute, et ayant rapport à la transposition des articles six et sept des nouveaux règlements, (1) je dois reconnaître que les deux accusations que j'ai portées contre vous à la dernière assemblée, savoir : " Que vous aviez travaillé, dans l'ombre, contre les intérêts de la société, et changé frauduleusement ses règlements sans son aveu, sont certainement des accusations injustes, et n'ont pu être portées que dans un moment d'excitation et d'emportement que je regrette sincèrement de ne pouvoir point toujours réprimer.

Je me fais un devoir d'ajouter que votre conduite, dans les efforts que vous avez déployés, et dans le zèle dont vous avez fait preuve, pour remettre la société sur un meilleur pied, avec les autres membres du Comité de Régie, me paraît loyale, honnête et propre à vous assurer la juste confiance des membres.

Je demeure, Monsieur,
Votre serviteur et ami,
A être signée " CHARLES LANGLOIS."

N. B.—Je n'ai aucune objection à ce que cette lettre soit lue à une assemblée de la société.

M. Langlois lut cet écrit qui, certes, ne pouvait que le relever aux yeux des membres. Et, l'ayant lu, il me dit ceci, en penchant la tête d'un air satisfait : " Si c'est là ce qu'il " vous faut, je ne vois rien qui pourrait m'empêcher de le " signer." Je regrette sincèrement de dire ici que M. Montambault intervint, prit mon écrit, le lut, le rejeta sur la table en disant à M. Langlois : " Si vous n'avez dit que la " vérité en portant les accusations, vous ne devez pas signer " cela." M. Langlois refusa ensuite de le signer, et il fut entendu qu'il y aurait une poursuite.

J'ai beaucoup étudié mon héros, ses accusations, sa conduite à mon égard, et je déclare dans toute la sincérité de

(1) Concernant la préséance du secrétaire sur le trésorier.

mon âme que je n'ai jamais pu comprendre ce qui l'a amené à élever cet échaffaudage de mensonges abominables contre moi, dans le temps même que je travaillais à l'instruire avec le plus sincère dévoûment.

Mon but est donc de le mettre à sa place, de l'y fixer de manière à ce qu'il ne puisse continuer à me faire essuyer ses ruades importunes et dangereuses, de le museler un peu, d'exposer aux yeux des membres, et du public qui a pu prendre connaissance de cette querelle intermittente, les faits qui s'y rapportent, et surtout ceux qui l'ont amenée, et de mettre chacun à portée de juger autrement que d'après une cabale sourde, d'après une discussion inégale, ou d'après des rapports faux ou incomplets.

M. Langlois nous a fait voir que toute cette colère a été allumée chez lui par le fait que le nom du trésorier se trouve, dans le nouveau règlement de la société, à la suite de celui du secrétaire, pendant qu'il le précédait dans l'ancien. M. Langlois est trésorier, et, croyant avoir perdu l'honneur en perdant son rang, il me tient seul responsable de ce noir forfait, pendant qu'il est l'ouvrage du *comité de rédaction* auquel il était présent lui-même, et l'ouvrage de toute la société qui l'a sanctionné sous ses propres yeux ! Il a voulu, après le travail de la rédaction du règlement fait, et accepté par le comité, et pendant que le tout s'imprimait sous ma surveillance, me faire mettre le mot *trésorier* avant le mot *secrétaire* ; je n'ai pu le faire : voilà le sujet de tant de bruit ; voilà comment un homme peut, d'un grain de sable, faire une montagne qui retombe sur lui de tout son poids.

Je crois ne pas avoir eu tort de trouver dans des prétentions, dans une conduite, dans des démarches aussi ridicules, le sujet d'un poème.

L'AUTEUR.

LA CHARLOIADE

ou

LE MENTEUR DÉMASQUÉ

CHANT I.

Je flétris l'orgueilleux plein de haine et d'audace
Qui veut que devant lui tout se courbe ou s'efface,
Et dont l'esprit adroit, subtil, ingénieux,
En a fait un menteur des plus laborieux ;
Un homme dont la haine ou la ruse perfide,
Trop souvent prête à nuire et de chicane avide,
Mena, semant l'erreur jusqu'à satiété,
Aux portes de la mort une société. (1)
    Muse, par ton secours que le fourbe pâlisse !
Je ne veux qu'aplatir et que noircir le vice,
Montrer dans sa laideur et dans sa nudité
Sous son aspect hideux le mensonge éhonté ;
Mais, pardonne, il me faut couvrir de meurtrissures
L'ingrat qui sans raison prodigua les injures,
Et qui, foulant aux pieds la justice et les lois,
Me ravit en un jour mon prestige et mes droits.
    Charles, je t'en assure, en vain tu te tourmentes
Pour me cribler le cœur de blessures saignantes,
Et forcer tes amis, par ta langue abusés,
A haïr des travaux vainement méprisés :
Le conte séduisant du menteur le plus ferme
N'est bon que pour une heure, il faut qu'il ait un terme ;
Toujours la vérité, belle autant que le jour,
Doit vaincre le mensonge, et reprendre son tour.

(1) La société bienveillante incorporée sous le nom de " Société Amicale de Québec," fondée en 1810.

Despréaux nous l'a dit : " le vrai seul est aimable."
Pourquoi donc, dis le moi, dans un désir coupable,
Au risque de passer pour habile entêté,
Sous un mensonge adroit voiler la vérité ?
Pourquoi si longtemps feindre une basse ignorance
Et montrer sottement tant de persévérance
A redoubler d'efforts pour me tyranniser,
A bâtir des châteaux que le temps doit briser ?
Si pour ternir un nom il te faut tant de peines
Que chacun, malgré tout, reconnaîtra pour vaines ;
Au rang des imposteurs s'il te faut t'abaisser,
De tramer des complots ne jamais te lasser,
T'arracher au sommeil pour faire la cabale
Où le plus noir venin de ton âme s'exhale,
Tu recevras bientôt le nom de scélérat :
N'est-ce donc pas assez d'avoir celui d'ingrat ?
Mais, Charles, je comprends par ton air et ton geste,
Qu'un silence absolu te serait trop funeste ;
Qu'après avoir erré, misérable ou joyeux,
Dans le chemin perfide, obscur et tortueux,
(Autant à redouter qu'il semble plus facile)
Du mensonge en honneur chez un menteur habile,
Il est nâvrant, pour qui ne connaît point l'honneur,
De baisser pavillon, d'avouer son erreur.
C'est pourquoi, sans trembler, en ami malhonnête,
Tu t'appliques sans cesse à m'enfoncer la tête
Sous la vague écumante, et pleine de hideur
Que soulève aisément le calomniateur.
Et l'inutile effort d'une honnête défense
Qui ne s'abaisse point à flatter la démence
D'un nombre bien choisi de claqueurs aveuglés
Contre moi prévenus, avec soin cabalés,
Ne peut avoir l'effet de modérer ta rage,
Encor moins d'effrayer, d'amollir ton courage.
Prends garde : dans ce flot, par ton souffle agité,
Ton corps maigre et frileux pourrait être emporté ;
L'onde peut te surprendre, interrompre ta joie,
Et de ta moite main faire échapper la proie ;
Et tu sais, je présume, implacable Charlos,
Qu'un homme asphyxié qu'on retient sous les flots
Dans ses convulsions n'a point la main fort molle :
Ce qu'il saisit le sauve ou dans l'eau dégringole.

Prends bien garde, te dis-je, au danger qui t'attend,
Que ma muse, en secret, sur ta tête suspend ;
Car je puis, par son aide, arrêter ta bravoure,
Ecraser tes soldats et tout ce qui t'entoure.
Mercure est avec toi ! ce dieu ne pourra rien
Dès-lors qu'il connaitra qu'Apollon est le mien.
C'est ainsi qu'un hâbleur plein de haine sauvage,
S'il ne sait mettre un terme à son dévergondage,
De ses hauts protecteurs se trouve délaissé,
Sous les justes mépris, plein de honte, enfoncé.
Voyons, Charles, voyons ;.....tu grognes ! tu trépignes !
Ces gestes et ces cris sont de fort mauvais signes :
Chez un preux comme toi, qui vaux presqu'un lion,
Ce bruit, ces hurlements n'augurent rien de bon.
Mais...je tremble à mon tour !...je crois entendre encore
Ta voix rauque, criarde, ou sifflante, ou sonore !
Je sens vers moi tes bras s'approcher menaçants,
Et tes doigts amaigris, et crochus, et perçants
Se tordre, s'allonger au milieu de la salle
Où la société que l'on nomme " Amicale "
Par un caprice pur ou par dérisions
Pour manger son argent tient ses réunions !
Je vois avec terreur ta bouche décharnée,
Agent trop complaisant d'une rage effrénée,
Par des muscles de fer s'agiter et s'ouvrir,
Comme un cratère en feu, qui d'horreur fait frémir,
Lancer, en traits brulants, ces mots à mon oreille :
" C'est un finaud, messieurs ; c'est presqu'une merveille ;
" Poussé par un grand zèle, il ne veut qu'attraper
" L'ami trop confiant qui se laisse duper.
" Dévoilons d'un Ben[illegible]t les manœuvres honteuses :
" Des altérations infâmes, frauduleuses,
" Ont été par lui seul faites secrètement
" Pour fausser le vrai sens du nouveau règlement.
" Il a commis, avec une rare impudence,
" Un acte que j'appelle " abus de confiance,"
" Accomplissant par là quelque dessein secret
" Lorsque le règlement sous ses soins s'imprimait.
" Pour lui rendre en tout point sa première nature,
" Il nous fallut troubler notre législature
" Et rendre, par là seul, à la société
" Les pouvoirs qu'indûment reçut le comité.

" Je l'affirme, messieurs ; croyez à ma parole ;
" A son ambition ce Benoît vous immole :
" Il n'a rien qu'un faux zèle ; il travaille en secret
" Comme un adroit trompeur contre votre intérêt." (1)
Ces accusations, détracteur exécrable,
Furent comme le trait d'un traître impitoyable ;
Tant de mots, proférés d'un ton si menaçant,
Dans le cœur pénétraient comme un acier perçant,
Et semblaient emprunter de ton œil, de ton geste,
Je ne sais quelle foudre et quel poison funeste.
Je crus d'abord, je crus que, par quelque malheur,
En faisant pour le mieux j'avais fait quelqu'erreur.
Je regrettai bientôt d'avoir, par complaisance
Pour un corps qui fort vite allait en décadence.
Accepté le devoir de refondre ses lois,
De ne l'avoir contraint de faire un autre choix.
J'en obtenais un prix qui ne me plaisait guères :
J'avais, à ces travaux, donné des nuits entières,
Car tous mes jours sont dus aux incessants besoins
D'une épouse et d'enfants confiés à mes soins.
S'il se trouve, disais-je en ma crainte fiévreuse,
Dans mon humble travail quelque faute honteuse,
C'est la méchante Nuit qui, d'un doigt malfaisant,
M'endormit et me vaut ce reproche cuisant.
Pourtant, examen fait des sujets d'anathème,
Je vis qu'un méchant homme usa de stratagème ;
Que ces mots pleins de fiel, à grand bruit répétés,
N'étaient rien, après tout, qu'absurdes faussetés.
Oui, beau Charle, une erreur était ma seule crainte :
Fallait-il, pour si peu, faire une grave plainte
Contre un sincère ami, pour toi si généreux
Qu'il t'en donna la preuve à t'en crever les yeux !
Puis enfin, d'une erreur, eussé-je été coupable,
Pouvais-je mériter ce blâme inexplicable
Devant un auditoire avide, curieux,
Et bientôt contre moi devenu furieux !
Comment ! pour une erreur d'elle-même glissée,
Lâcher ainsi la bride à ta fougue insensée !
Ecumer de colère et jeter de grands cris
En face de claqueurs et d'aveugles esprits !

(1) Voir les extraits des témoignages dans la préface.

Car sur trente auditeurs témoins de nos querelles
A peine trois amis me restèrent fidèles !
S'ils n'ont point, pour ma cause, imité tes hauts cris,
Ils ont su noblement te prouver leur mépris
Et repousser loin d'eux tes sottes impostures,
Affaiblir le venin de tes lâches morsures.
Les autres, par tes soins, d'avance endoctrinés,
Ont poussé leurs bravos comme des forcenés.
Mes protestations, dans le plus ferme style,
Parurent sans valeur, tout me fut inutile :
Il fallut, comme un homme en ses torts embourbé,
Sous tes coups foudroyants gémir, rester courbé.
Chacun connaît, d'ailleurs, combien il est facile,
Chez des gens ignorants dont on brasse la bile, (1)
De passer pour honnête et maîtriser les cœurs
Au moyen de cabale et de mots séducteurs.
Chacun sait qu'on ne peut, autrement que par brigue,
A ces sortes de flux opposer une digue :
Malheur à qui ne suit qu'un honnête abandon,
Et qui n'a point reçu la malice pour don !
Que l'on juge, lecteurs, de la peine indicible
Qu'éprouve l'homme honnête, innocent et paisible
En se voyant, à tort, lâchement accusé,
Aux yeux d'anciens amis au mépris exposé !
Jugez dans quelle angoisse et dans quelle torture
Vous jette tout à coup une noire imposture,
Lorsque l'on vous poursuit avec acharnement
Le jour où l'on attend un tout autre paiement !
Mais, pourquoi, de nouveau, ces allures piteuses ?
Je remarque en tes traits des grimaces affreuses
Qui m'étonnent, Charlos, et vraiment me font peur !
Où donc, foudre terrible, où donc est ton ardeur ?
Pourquoi cette pâleur d'un homme qui se damne ?
Ce sujet fait-il naître entre nous la chicane ?
Non, non : je n'en veux plus, j'en suis rassasié ;
Je me trouve sans elle assez calomnié.
Causons quelques instants, et demeure tranquille :
Je te fais la leçon, ne fais point l'imbécile :
Nous avons en amis terminé nos procès,
Nous saurons bien tous deux éviter les excès.

(1) J'appelle ici ignorants les quelques quinze ou vingt membres qui l'ont toujours supporté aveuglément, et qui ont toujours crié à chaque fois que j'ai cherché à prouver que je n'avais fait aucun changement dans le règlement après son adoption, et en le faisant imprimer.

Demeure, je le veux ; Charle, avec droit j'insiste ;
Et si parmi nous deux une canaille existe,
Le public éclairé de nos droits jugera
Et dira franchement qui des deux le sera.

CHANT II.

Conviens qu'en imprimant, corriger quelque chose
Est souvent un devoir que le bon sens impose ;
Et mettre une virgule, ou retrancher un point,
Quand la phrase le veut, ne déshonore point.
Mais ici ! (souviens-toi que tu l'as dit toi-même !)
Rien n'a pu motiver une colère extrême ;
Car ni point, ni virgule, et ni phrase, ni mot
Aux yeux d'honnêtes gens ne se trouve en défaut.....
Misérable, tu ris ! tu feins de n'y rien croire !
Crois-tu que de ma bouche une menteuse histoire
Comme d'un être vil puisse jamais sortir ?
Apprends qu'un noble cœur n'ose jamais mentir !
Apprends qu'à la séance, adroit et souple Charles,
Si, grâce à tes soldats, tout tremble quand tu parles,
Ici chaque lecteur, aimant le vrai, le bien,
Comprend, juge et se dit qu'un menteur ne vaut rien.
Et tu n'ignores point, mon Charlos, je le jure,
Sans craindre aucunement de commettre un parjure,
Que sous l'œil d'un témoin bien moins que toi suspect
Tu reconnus chez toi que tout était correct.
Jamais, jamais aveu de ton âme indomptable
Ne fut mieux prononcé, ne fut plus véritable,
Lorsque, surpris, confus, t'avouant satisfait,
Tu dis : " tout est correct ! " Car tout l'est en effet.
Tes accusations, dangereux camarade,
Etaient donc pour tromper ton ignoble escouade ?
Ou tu fus ignorant, ou de mauvaise foi :
Jure qu'aucun de nous ne le sait mieux que toi.

Quel amer déplaisir, pour une âme paisible,
De se voir, sans raison, prise pour une cible
Par un traître, un ingrat, un méchant obligé
Qui vous ouvre son cœur de rancune chargé !
Il n'est qu'un être vil dont l'unique aptitude
Est de savoir payer de noire ingratitude,
Et de grossière audace et de causticité
Quiconque a pu l'instruire avec trop de bonté.
D'un de ces hommes vils j'ai le droit de me plaindre :
Sans en rien espérer j'ai bien voulu m'astreindre
Au métier de l'instruire et de nuit et de jour :
Voyez, de l'érudit, ce que j'eus en retour :
Lors, chez lui ma science étant fort bienvenue,
Des livres, plus ou moins, il apprit la tenue ;
Mais, lorsque son esprit recevait mes leçons,
Son cœur mal éduqué concevait des soupçons.
Et pour me bien payer, se préparant d'avance,
Il couvait en secret sa haine et sa vengeance,
Amassait, sans pourtant se laisser deviner,
L'argent que les ingrats savent si bien donner.
Parle donc, beau Charlos ; tu ne t'empresses guères
De faire résonner tes phrases mensongères !
Quelqu'un peut-il ici t'oser fermer le bec ?
Du torrent de tes mots le lit est-il à sec ?
Montre un plus ferme cœur, donne cours à ta verve :
N'as-tu donc plus de cris ni de traits en réserve ?
Poings fermés, œil féroce, avance !...frappe donc !
Ton bras jadis si fort n'est-il qu'un frêle jonc ?
Si j'eusse mérité l'avalanche d'injures
Que sur moi tu jetas comme un amas d'ordures ;
Si j'eusse au règlement changé même un seul mot,
Tu serais plus pressé d'en montrer le défaut.
Tu t'es fait un rempart de vingt têtes énormes
Qui t'ont partout suivi sous des masques difformes :
En face de ces preux, hurlant comme un beau chien,
Sans cesse tu hâblais pour ne leur dire rien !
Mais ici ?... grand silence... As-tu peur de répondre ?
Par tes forts arguments crains-tu de me confondre ?
Tes mots malicieux mille fois répétés
Sont des coups de marteau sur ma tête portés :
En t'abordant l'ami, qui donc va me promettre
Que les coups foudroyants de ton langage traître,

Frappant comme le fer en un jour de combats,
Pour la vingtième fois ne m'écraseront pas ?
Mais il faut en finir ; tachons de nous entendre :
Ce doit être, il me semble, au coupable à se rendre.
Viens avec confiance ; approche, réponds-moi :
Montre moins de malice et plus de bonne foi.
—En vérité, Benoît, votre façon m'étonne ;
Mais, au nom de la loi, puisqu'Amyot l'ordonne,
Je saurai profiter d'un instant de loisir
Pour répondre et tâcher de vous faire plaisir.
Pourquoi tout ce tapage entre deux gentils hommes
Comme nous devons être et qu'on dit que nous sommes ?
Un petit mot blessant de ma bouche échappé
Comme un trait venimeux vous a-t-il donc frappé ?
Et ce loyal aveu qu'il m'a fallu vous faire
A votre esprit malin ne peut-il satisfaire ?
Ne vous souvient-ils plus qu'en face du témoin
Par vous en ma demeure amené sans besoin
J'avouai qu'une erreur, qu'une lourde bêtise
Par moi dans ma colère avait été commise ?
Qu'avec le manuscrit je lus le règlement
Et trouvai tout bien fait par vous en l'imprimant ?
Et j'affirme de plus, lorsqu'à mon domicile
Vous vîntes escorté d'un témoin inutile,
Que, tous nos différends devant être oubliés,
Nous restâmes d'accord et réconciliés. (1)
C'est vrai qu'après un jour, plein d'une haine extrême,
Rompant l'arrangement, je l'oubliai moi-même ;
Et qu'au sortir du temple où l'on cherche la paix
Je sentis ma fureur plus grande que jamais !
Je redis, mot pour mot, à ce maudit Lepage
Mes accusations concernant votre ouvrage ;
Et, depuis ce moment, rien n'a pu m'arrêter
De les semer partout et de les répéter.

(1) Il voulait prouver à l'enquête que nous nous étions réconciliés le soir où les accusations furent portées, et cependant, deux jours après cette soirée regrettable, il disait au témoin Lepage, que j'avais commis une action déshonorante en agissant ainsi vis-à-vis de la société. (Voir la préface). Il me semble que lorsqu'on se réconcilie, on pardonne et on oublie les injures dites ou reçues !.... Il faisait ces remarques au sortir de la basse-messe, dans le temps de Pâques. Dans l'automne suivant, et pendant que notre enquête se continuait, je fus appelé, avec deux autres membres, à faire l'audition de ses livres. J'y découvris que, n'ayant pu balancer son grand-livre, il avait fait quatre ou cinq entrées par son journal, et [illegible] les avait posées que d'un côté afin de rétablir l'équilibre entre le débit et le crédit ; il tenait ses livres par double-entrées et avait $400 d'erreurs. Je n'ai jamais cherché à me prévaloir de fautes aussi stupides devant la société, et je ne publie ce poème que pour l'arrêter de mentir presque continuellement sur mon compte.

Puis, d'injustes procès, osant ouvrir la source,
Vous avez sans merci fait la guerre à ma bourse
Dont le ventre meurtri ne guérira jamais !
Rage !.....enfin, cela reste oublié désormais.
Alors, comme aujourd'hui, j'en donne l'assurance,
Nul homme plus que vous n'avait ma confiance : (1)
Tout cœur reconnaissant dans la société
Rendra le même hommage à votre honnêteté. (2)
Cet hommage tardif ne saurait vous surprendre !
A la cour appellé, j'ai bien voulu m'y rendre
Sans garder contre vous aucun ressentiment !
Ce que j'affirme ici je l'ai dit sous serment.
Faut-il, après cela, vous faire apologie ?
Ou faut-il à vos yeux brûler mon effigie ?
Non ! faire en s'abaissant des rétractations
C'est donner trop de lustre aux réputations. (3)
Bien qu'en un différend, quoiqu'il puisse s'ensuivre,
L'homme doive sans peur jusques au bout poursuivre,
Laissant pour cette fois ce dangereux chemin
De tout ce que j'ai dit je ne veux faire rien.
J'avouerai cependant, sans rancune, sans haine,
Que deux mots transposés m'ont fait bien de la peine !
Par cet acte, accompli pour me contrarier,
On mit le secrétaire avant le trésorier.
Ces mots malencontreux, faut-il le dire encore,
M'ont fourré dans la tête un ver qui la dévore ;
Et je sens que mon mal est de plus en plus grand
Quand je vois qu'on me mit plus bas qu'au second rang.
Oui, la société fut en erreur induite
Lorsque, du trésorier rabaissant le mérite,
Elle a, pour contenter je ne sais quel manant,
Sans peut-être y songer, fait ce coup étonnant !
Cette affreuse injustice enflamme ma colère :
Quoi ! voir un trésorier derrière un secrétaire !
Et de ce coin obscur le beau Charles Langlois
A la société voudrait donner des lois !

(1) Voir son propre témoignage dans la préface.

(2) Il dit au même endroit que je n'ai point fait les changements, dont il m'avait accusé, par malhonnêteté, mais parce que je croyais avoir un pouvoir que je n'avais pas. (Voir, pour ces prétendus changements, les témoignages du président et du secrétaire, préface.)

(3) Il me disait un jour qu'un homme conséquent, lorsqu'il avait dit quelque chose, devait le soutenir jusqu'au bout.

Ciel ! il en est ainsi ; mon mal est véritable :
Soulevons monde et mers, et trouvons le coupable ;
Allons, comme un Satan, mettre le feu partout,
Abattre, démolir, arracher, rompre tout.
Tous moyens sont permis ; qu'intuplons notre audace ;
Le coupable trouvé, nul répit, nulle grâce ;
Attaquons son honneur, qu'il soit honnête ou non,
Tout l'enfer m'aidera pour détruire son nom.
Mais, la société !....qu'elle souffre ou périsse !
Qu'elle sente (j'en ris !) l'effet de ma malice !
Car, membre ou trésorier (au diable le secret !)
Je cherche mon affaire avant son intérêt. (1)
Dans tout corps bien conduit, dont je suis secrétaire,
Le trésorier peut bien être mis en arrière ;
Mais je dis qu'en tous lieux où je suis trésorier
Auprès du président mon siége est le premier. (2)
On m'a mis, trésorier, après le secrétaire !
Je jure que ce jeu ne fait point mon affaire :
Dans ce trou mal choisi je cesse d'être grand,
Et c'est vous, mon Benoît, qui m'assignez ce rang !
Alors, vous m'avez fait une sanglante injure
Auprès de quoi n'est rien ma plus noire morsure.
Mais, je n'ignore point qui là vous a conduit :
Un rapport par moi-même en décembre produit,
Payant à votre zêle un tribut de louanges,
Envers moi vous donna des allures étranges,
Sitôt que, sans honneur, dans un profond oubli,
A votre déplaisir je l'eus enseveli.
Votre cœur en conçut une secrète haine ;
De vos ressentiments la coupe devint pleine,
Et son noir contenu dût bientôt déborder :
Ce fut pour vous sur moi le temps de le vider.
Et sur le secrétaire, avec ma préséance,
Honnête trésorier, je perds mon influence,
Mon jeu, mon avenir, mes chances, mes atouts
En restant, sans combat, victime de vos coups !
Faut-il ainsi pousser à bout ma patience
Sans qu'une fois j'en tire une pleine vengeance !

(1) Il avait eu l'insanité de dire, en combattant l'élévation du taux d'intérêt de six à sept par cent pour les emprunteurs des deniers de la société, au nombre desquels il se trouve, que c'était une bêtise de chercher les intérêts de la société avant les siens propres.

(2) Dans la Société Bienveillante des Ouvriers, il est secrétaire ; et là, les règlements, et la manière de procéder, lui donnent la préséance sur le trésorier, et il s'en trouve bien. Dans celle-ci, il est trésorier, et il voudrait être avant le secrétaire.

Faut-il laisser ma peine en silence dormir ?
Ne mordre que mon frein, et grogner, et frémir ?
Vous ignorez, Benoît, que ma rancune sombre
A su pendant huit ans suivre quelqu'un dans l'ombre,
L'épier, l'ahurir, le dénigrer surtout,
Ne le quitter qu'après qu'il fut haï partout !
Sachez, ambitieux, dont les petits services,
Pour vous rendre homme grand voilent des artifices,
Que si jamais de vous l'on fait un candidat,
Je saurai vous priver des honneurs du mandat. (1)
Je vous plains, mon ami, car votre heure est venue ;
Et ma haine implacable et de vous inconnue
Avec fureur s'allume et va suivre son cours,
A vos pas s'acharner peut-être pour toujours.
Viens, rancune éternelle ! Et toi, bras de centaure,
A mon aide ! écrasons cet homme que j'abhore ;
Toi, ma langue, poignard qu'on redoute en tous lieux,
Il faut jouer encore à qui fera le mieux ;
Aimables souvenirs, devoir, reconnaissance,
Dévoûment et faveurs, vérité, conscience,
Titres, fortune, nom, droit, bon sens, amitié,
Comme un amas de riens sont foulés sous mon pié.
Vous, amas de rancune et noirs torrents d'injures,
Et vous, fiel et venin, mensonges et parjures,
Vous, fourbes et trompeurs, bandits et forcenés,
Assassins de tous noms et canailles, venez.....
—Halte-là !.....Je vois trop tes projets de vengeance
Pour ignorer jusqu'où va la reconnaissance
D'un ingrat sans égal, d un homme fourvoyé
Qui me rend des honneurs dont je suis ennuyé.
Si tes phrases sans fin, par leur course rapide,
Semblent des traits lancés par une main d'Alcide,
Frappant une muraille à solides parois
Ils en sont repoussés pour t'écorcher les doigts.
Ecoute, mon ami, des paroles sincères :
Tes mensonges honteux ne m'importunent guères
Maintenant qu'en tous lieux tes discours saugrenus
Comme de vains fléaux de chacun son connus ;
Mais je crains que, cherchant de nouvelles victimes,
Et scrutant leurs bienfaits pour en faire des crimes,

(1) Il disait que les quelques services que je rendais à la société et à d'autres n'avaient pour motif que l'espoir d'arriver aux honneurs de la représentation ; mais que, tant qu'il y aurait un Charles Langlois, je n'y réussirais jamais.

Tu ne viennes encor, hurlant en forcené,
En foule les produire au public étonné.
Je crains aussi, je crains que ta malice noire
N'aille, avec ta rancune, en tous lieux faire croire
Que je voulus un jour, comme un être inhumain,
Te pousser au parjure un poignard à la main.
Ta langue doit cesser d'écorcher nos oreilles,
De tromper les badauds en prônant ses merveilles :
De divulguer ses coups les temps sont arrivés ;
Il faut calmer les flots par elle soulevés.

CHANT III

Au siècle où nous vivons un éhonté mensonge
Ne devrait point durer le temps que dure un songe ;
Mais chez certaines gens, du serment revêtu,
Ce vice dégradant paraît une vertu.
Quelle honte ! Charlos, quelle honte affligeante
Qu'à l'aide de ce vice ont sème l'épouvante
Dans un corps renaissant à grand frais rajeuni
Et d'où ce noir péché devrait être banni !
Mais changeons de discours et règlons nos affaires ;
Un si piètre sujet ne sied qu'aux cœurs vulgaires :
Laissons le noir venin de sa source sortir,
Et prouvons que tous deux nous savons peu mentir.....
Tiens, ce sourire, errant sur ta tremblante lèvre,
Veut-il entrer chez toi pour en chasser la fièvre !
Homme pétri de fiel, aurais-tu donc l'espoir
Que, pour toi, je ferai bien plus que mon devoir ?
Devrais-je, pour le prix d'un sourire malade,
Mu par un saint respect te donner l'accolade ?
Non ! incertain et faux ce sourire craintif
Cherchant à me tromper sent un esprit rétif :
C'est à bon droit. Enfin, tu parles de louanges,
De rapport, de rancune, et d'allures étranges :

Tout cela ne paraît que le dire d'un sot,
Car de moi ce rapport ne dit pas un seul mot.
Comment! un mécontent, m'accusant de rancune,
Feint d'en donner sa preuve et n'en fournit aucune!
Ou plutôt, en croyant se créer un appui,
Il ose en apporter qui parle contre lui!
Pour me donner ses torts il veut, vaille que vaille,
Me prouver que ses coups sont une représaille!
Que mon ressentiment contre Charles conçu
Est l'écho du dépit et d'un orgueil déçu!
Ces accusations, qu'avec rage il me lance,
Veulent que ma rancune ait tiré sa naissance
D'un rapport enrichi de mots pour moi flatteurs
Qu'il devait publier, mais qu'il cache aux lecteurs!
Et ces choses, par lui sous serment attestées,
Peuvent être en tous lieux sans cesse répétées!
Mais, malgré tout le poids d'un langage si haut,
De moi ce document ne dit pas même un mot! (1)
Ce serment va plus loin : bondissant de colère,
Charles m'avait tenu ce langage sévère :
" Vous avez, vous, Benoît, et frauduleusement,
" De la société changé le règlement.
" Et pour la mieux tromper vous montrez un beau zèle,
" Mais, dans l'ombre caché, vous travaillez contre elle.
" En secret accompli, cet acte frauduleux
" De notre confiance est un abus honteux.
" Ah! vous n'avez pas craint, (aveugle extravagance!)
" Lorsque tout s'imprimait sous votre surveillance,
" De profiter du temps de cette impression
" Pour commettre en silence une indigne action!
" Vous recevrez le prix d'une ruse coupable,
" Car votre châtiment est prêt, inévitable.
" Vous marchez, mon ami, le front un peu trop haut;
" L'on vous connaît, enfin : vous n'êtes qu'un finaud."
De mots accusateurs ce flot, peu fait pour plaire,
Paraissait s'échapper d'un cœur grand et sincère.
Ecoutez, cependant, (qu'il regrette ce jour!)
Sur le même sujet ce qu'il dit à la cour; (2)

(1) Il me dit, le soir des accusations, que je lui en voulais (il le répète sous serment, voir la préface) parce qu'il n'avait point publié son dernier rapport annuel dans lequel il me faisait des compliments, et ce rapport ne dit pas un seul mot de moi : voir les livres du secrétaire.

(2) Voir la préface.

Approchez, pour l'entendre, et soyez tout oreilles ;
Voyez quel, à mentir, fait le plus de merveilles :
Il dit qu'en aucun temps (dûment assermenté)
Il ne cessa de croire à mon honnêteté !
Il parle sous serment et donne l'assurance
Que j'ai, comme toujours, sa pleine confiance !
Que toujours, (sous serment ! hélas ! qui le croirait ?)
De la société j'ai cherché l'intérêt !.....
C'était au temps néfaste où, perdant patience,
J'avais, pour abréger une atroce souffrance,
Et mettre un double frein à d'ignobles excès,
Contre l'ami Charlos intenté le procès.
Bref, s'il eut demandé qu'on cessât la poursuite,
Payé les procureurs, je l'eus cessé de suite,
Dans l'espoir, on le sait, que, s'avouant vaincu,
De mensonge honteux à jamais convaincu,
En son cœur, répondant à d'honnêtes allures,
Le héros cesserait de vomir ses injures ;
Car tout blessant propos tenu précédemment
Fut à la cour par lui renié sous serment.
Mais sorti de ce lieu !.. par un mauvais caprice
Il n'eut jamais le cœur de me rendre justice,
D'avouer franchement que, lâche accusateur,
Pour me perdre il ne fut qu'audacieux menteur !
Loin de là ; mon Charlos, poussé par sa malice,
Pour amuser chacun, se le rendre propice,
Répétait en tous lieux qu'il prouverait partout
Ma culpabilité si j'allais jusqu'au bout ! (1)
Il nous fallut alors, pleins de persévérance,
Pendant deux mois de plus courir à l'audience,
Nous lorgner tous les deux comme de vieux plaideurs
Porter aux avocats le fruit de nos labeurs .....
Chut !... il me semble ouïr une clameur publique
Murmurer sourdement et taxer d'acte inique
Mon désir effréné, sans un pressant besoin,
De pousser à grands frais une instance aussi loin !
Mais, cette étrange plainte, avec hâte exprimée,
Par quelques mots fort vrais bientôt sera calmée.
Les trois vers qui vont suivre étonneront quelqu'un,
Mais je veux être court, et contenter chacun :

(1) Textuel.

Si nous dûmes plaider, quoiqu'on dise ou qu'on fasse,
A notre ami Menoche il en faut rendre grâce ;
Car, sans lui, se signait la rétractation,
Et rien, après, n'eut pu troubler notre union.
Mais, il fallut plaider au prix de sacrifices,
Puis à pl s fin que nous laisser les bénéfices.
Un ami (2), cependant, un peu trop empressé,
Entre Charles et moi tout à coup s'est placé ;
D'un homme et d'un serpent apaisa la colère :
En huit jours bien comptés arrangea notre affaire.
Et les frais, par nous deux, en frères supportés,
Furent aux procureurs à grand regrets portés.
La paix semblait alors une chose possible :
L'un promit, disait-on, de demeurer paisible,
Et l'autre s'engagea d'accorder en pur don
Au lâche accusateur un sincère pardon.
Ce procès fut pour moi le plus grand des désastres :
Ainsi qu'à l'ami Charle, il me coûta cent piastres !
Quelle preuve plus forte à montrer à vos yeux
Qu'en payant aussi bien il est loin d'être un gueux ?...
Je voix qu'avec raison ce murmure se calme,
Que le lecteur est prêt à décerner la palme ;
Il voit que pour l'accord j'ai mis tout mon pouvoir
A remplir noblement un bien rude devoir.
Il est juste pourtant qu'on lui fasse connaître
Que Charle à cet accord bien loin de se soumettre,
Malgré tous ses serments, ses protestations,
Réchauffe chaque mois ses accusations.
De ses propos menteurs l'atroce véhémence
Sur la scène revient avec recrudescence,
Quand son aveugle esprit, sans jamais se lasser,
Pousse sa langue souple à tout recommencer.
Notre Charles soutient cette lutte héroïque
Avec tout l'apparât d'un pouvoir satanique
Pour la juste raison que Charles, trésorier,
Après le président ne vient pas le premier.
De cette iniquité Charles me croit coupable
Et me poursuit partout de sa haine implacable !
Qui donc eut pu penser qu'un si honteux tourment
Put suivre de si près un bon arrangement ?

(2) M. J. D. Brousseau, membre des Communes pour le comté de Portneuf.

Qu'une langue accourcie et sitôt rallongée
Fut dans les flots du mal si vite replongée ?
Que Charles put, enfin, rayonnant de vertus,
Me pincer de ses doigts amaigris et pointus ?
De nourrir en moi-même une secrète haine
En homme franc et noble il m'accuse sans gêne !
Il en donne pour cause un malheureux rapport,
Argument, je l'avoue, et solide et très fort.
Ce rapport plein, pour moi, d'élogieuses phrases
N'est qu'un vaste château sans toiture et sans bases :
Dans les airs, loin du sol, s'il existe un château
Rien n'empêche un rapport de servir de marteau ;
Et là, de mots flatteurs s'il prouve l'existence
Ce Charles merveilleux possède la science
De faire voltiger des taureaux dans les airs,
De changer ses claqueurs en souches des déserts.
Mais, suis-je bien l'auteur de l'acte condamnable,
Sujet d'une querelle affreuse, interminable,
Qui, pour ravaler Charle et le contrarier,
Plaça le secrétaire avant le trésorier ?
Ce hâbleur nous l'affirme et feint de le prétendre ;
Mais la preuve, lecteurs, où donc va-t-il la prendre ?
En cachant l'odieux de sa vénalité
Sans rougir il apporte un mensonge éhonté :
Il dit qu'en un rapport qu'il écrivit lui-même
Il fit de moi l'objet d'une faveur extrême,
Broda des compliments à l'adresse d'autrui
Mais on connait partout qui les brodait pour lui.
Charle, ayant en naissant eu le don de prudence,
Toujours, avant d'agir, sonde sa conscience ;
Cela fait, son rapport, fort bien étudié,
Pour d'honnêtes raisons ne fut point publié,
Et ce manque, dit-il, de le mettre sous presse
Est l'objet de ma haine, est le trait qui me blesse.
De là, Charles, dûment, ose s'autoriser
A me faire la guerre, à me tyranniser.
Mais si, dans ce rapport qui de son poids m'écrase,
On ne pouvait trouver même une seule phrase,
Une virgule, un point, une ligne, un seul mot
Qui de moi, plus ou moins parlassent bas ou haut,
Ce détracteur injuste, infâme, infatigable
Pourrait-il m'accuser de l'action coupable

De nourrir contre lui ce noir ressentiment
Qui trouble son sommeil et cause son tourment ?
D'ailleurs, contre un ami, qui jamais pourra croire
Que l'on puisse nourrir une rancune noire ?
Et que, pour contrister un homme que j'instruis,
J'emploierai, par malice, et des jours et des nuits ?
Pour croire un homme faux à ce degré suprême,
Dans le fond de son âme il faut l'être soi-même ;
Et pour dire, Charlos, qu'on te veuille du mal
Lorsqu'on te rend service, il faut être brutal.
Mon ami, je t'assure, et personne n'en doute,
Que tu t'es aveuglé, que tu fais fausse route.
Un diantre d'imposteur, debout sur un tréteau
Peut dire, sous serment, qu'il connait un château
Où, tranquille, endormi, le bon propriétaire
En paix reçut la mort de la main d'un sicaire ;
Il peut bien même, il peut, en voilant son dessein,
Pour le déshonorer nous nommer l'assassin.
Mais si cet accusé n'a point commis le crime,
Et ne veut point souffrir qu'on l'immole en victime ;
S'il exige qu'avant qu'on l'attache au poteau
L'infâme accusateur désigne le château,
Qu'il dise à quel endroit, sur quel riant rivage,
En quel temps, à quelle heure on a fait cet ouvrage,
Et qu'un Charle, appuyé par des claqueurs bruyants,
S'en tire par mensonge ou bien par faux-fuyants ;
Ou qu'alors, hardiment, la main sur l'évangile,
En se tordant le corps comme fait le reptile,
On réponde étonné : Quoi donc ? Que me veut-on
Pour m'ennuyer ainsi, me parler sur ce ton ?
Que, pressé par un homme à bout de patience,
Avec colère, rage, avec outrecuidance
On vous dise : messieurs, est-il rien de plus clair ?
Regardez ce château, vous le voyez dans l'air !
Ne s'écrierait-on pas : c'est un honteux mensonge !
C'est un conte frivole inspiré par un songe !
Ou bien : ce vain discours de fort mauvais aloi
Vient d'une tête folle, ou d'une pute foi ?
Eh bien ! dans le rapport, pas une seule phrase
Qui jamais au château puisse servir de base :
Donc, regardez, messieurs, vous voyez que c'est clair,
Ses accusations sont des châteaux dans l'air.

Si, seuls, ces mots flatteurs sont l'objet de ma haine,
Puisqu'ils n'existent point, toute la charge est vaine ;
Donc, ce ressentiment chez moi n'existe point :
Charles ment ! tout le monde est d'accord sur ce point.
Il a bien des motifs, l'homme incompréhensible,
Pour me dire l'auteur d'une chose impossible ;
Mais ces motifs, enfouis dans la tête d'un sot,
Sous les yeux du lecteur seront placés bientôt.
En attendant, Charlos, exerce ta vengeance ;
J'y consens, puisqu'ainsi le veut ta conscience ;
Mais des sentiers du droit puisque tu veux sortir,
Tu devrais, pour l'honneur, t'abstenir de mentir ;
Tu devrais, si tu tiens à prouver que tu m'aimes,
Ne jamais divulguer que mes actes eux-mêmes :
Puisque tu veux sur moi tous les mois discourir
Au mensonge honteux ne va point recourir.
Mon Charle, assouvissant sa passion mauvaise,
Sous le froc d'un vilain se promène à son aise ;
Entré sur mon domaine en toute liberté,
Il jette aux vents les fleurs de mon honnêteté :
Et, se rendant jouet de sa malice ignoble,
Foule aux pieds les lambeaux de ce titre si noble :
Tant de féroce haine, et de rage, et de cris,
Prouve qu'il ne connaît ni l'objet, ni son prix.
Si d'infâmes bourreaux il veut jouer le rôle,
Que son fouet acéré me déchire l'épaule ;
Qu'il écharpe mon corps, ou le brise en entier :
Si j'ai commis le crime il le faut expier.
Mais si, de l'accusé, je prouve l'innocence,
N'aura-t-il aucun droit à la douce clémence
De son accusateur doublement indigné,
Du public sur son compte aussi mal renseigné ?
Et si l'accusateur s'est lui-même fait juge ;
Si par noire malice il lança ce déluge
De fiel et de venin, de mensonges, de maux,
Ne doit-il point périr sous le fer des bourreaux ?

CHANT IV.

Comment, en m'efforçant, dans cet humble poëme,
D'arracher de mon front un honteux diadème,
Ne te point dire un mot, bienveillant Protecteur,
Pour te faire sentir ce qu'éprouve mon cœur !
Iras-tu regretter, témoin de mon supplice,
D'avoir de mon bonheur érigé l'édifice ?
Et, par un soin constant et presque paternel,
D'avoir aidé celui qu'on traite en criminel ?
A toi, loyal Ulric, appuyé d'un vieux frère (1),
A qui je dus le droit d'être nommé notaire,
Ne dois-je dire rien de ce fameux matois
Que plein d'un haut mépris l'on appelle Langlois ?
Tu n'as pas oublié cet homme qui, dans l'ombre,
Te couvrit de son fiel, de blessures sans nombre ;
Et qui, pendant longtemps, comme un serpent caché,
Te tenait tous les jours sur les murs affiché !
A tes concitoyens tu rendis des services !
Il te rendit l'objet de ses noirs maléfices :
Charles, partout le même, alors, comme aujourd'hui,
Veut se forger un nom du prestige d'autrui.
Il monta quelque peu, mais sa propre ignorance
Sut le faire bientôt messager d'assurance,
Pendant que tes vertus, ton savoir achevé,
Aux insignes honneurs t'eût bientôt élevé.
Nous le verrions encor, l'homme de bas étage,
Courir par les chemins de message en message,
(Toujours trop près de nous, même lorsqu'il nous fuit)
Sans en rien exiger si je ne l'eusse instruit.
Je me garde, en ce lieu, d'offenser l'humble classe
Qui reçut dans son sein cet homme plein d'audace :
Qu'on le sache, lecteurs, qu'on le prône surtout,
L'honnête homme, humble ou grand, est respecté partout.

(1) Feu Michel Tessier, écuyer, membre de la Chambre des Notaires lorsque je fus admis à la profession.

A quoi vous servira cette reconnaissance
D'un pauvre condamné qu'on mène à la potence !
Peut-il lever sur vous son œil triste et mouillé,
Et vous montrer un front qu'on donne pour souillé ?
Il est bien, cependant, qu'un peu l'on me remarque
De même que celui qui, d'un air de monarque,
Me poursuit d'un sourire et narquois et moqueur,
Pour voir si ce bourreau sera toujours vainqueur.
Deux êtres sur la terre, (il faut bien qu'on le sache !)
Dont l'un souffre un instant, et dont l'autre en l'air crache,
Des contes de Langlois ne croient pas un seul mot,
Sur mon âme, ce sont l'auteur et son trigaud.
La réputation, chose si précieuse,
Aux coups persévérants d'une langue haineuse
Doit-elle être soumise et servir de jouet ?
Doit-elle être exposée aux coups mordants du fouet
Dont s'arme une âme vile et calomniatrice
Pour satisfaire au goût d'un sordide caprice ?
Où donc en seraient l'homme et les sociétés
S'ils ne rognaient la langue aux menteurs effrontés ?
La réputation, qu'un menteur bas et lâche
S'efforce de couvrir d'une odieuse tache,
Devant être touchée avec discernement,
Veut même plus d'égards qu'un noble dévoûment.
Arrière donc, Tartufe à la face hypocrite,
A l'apparence sombre, à l'œil de satellite,
Qui par contentement, sans remords ni frayeur,
Des réputations s'érige en fossoyeur !
Viens, Charlos ; il est temps, il est de grande urgence
Que du pauvre accusé l'on prenne la défense ;
Pour un petit instant laisse là tes claqueurs :
Qu'ils s'amusent entre eux de leurs rires moqueurs.
Vous, patients lecteurs, qu'à l'écart on se place ;
De nous laisser parler qu'on nous fasse la grâce ;
Charles, pour notre affaire, il faut se dévouer :
Ce n'est ici le lieu ni le temps de jouer.
Pour notre différend tu vas dire, peut-être,
Qu'avec témérité je prends le ton de maître ?
Et tu vas me narguer en habile narquois,
Me honnir, me braver du geste et de la voix ?
Souviens-toi que Satan, de sa faute victime,
Osant se réjouir au sein du vaste abîme

S'écria : " Dans ce lieu, qui me fera la loi,
" Puisque j'en suis le maître, et que j'y règne en roi " ?
Cet être du mensonge et de l'orgueil fut père :
Il crut de tout cela faire une énorme affaire,
Et du vrai, plein d'espoir, ayant su s'éloigner,
Sur des dupes en dieu croyait toujours régner.
Mais dans ce lieu maudit, horrible, épouvantable,
Quand l'auteur du mensonge en un monstre effroyable
Par un bras tout-puissant tout à coup fut changé
L'orgueilleux dans l'effroi fut lui même plongé :
Il trembla lorsqu'il vit que son orgueil infâme
Le plongeait pour toujours dans le soufre et la flamme ;
Et sa gorge, poussant mille affreux hurlements,
Ebranla des enfers les sombres fondements.
Rien cependant, Charlos, rien n'égala sa rage
Alors qu'il fut sifflé de son noir entourage
Qui, le voyant si bas, comme eux-mêmes plongé,
Le virent le premier en un monstre changé.
Que de chagrins pour toi si, pour te reconnaître,
Il te fallait les coups d'un aussi puissant maître !
En vain tu montrerais les griffes et les dents,
Tu maudirais le gouffre et resterais dedans :
Et, confus, écumant, levant ta tête altière,
Tu te verrais moins haut que notre secrétaire.
De ce pas dangereux pour te faire sortir
Souffre que franchement je vienne t'avertir.
Songe que, séparé de tes claqueurs nuisibles,
Le mensonge et l'orgueil, chez toi vices visibles,
Seront changés bientôt en quelqu'objet meilleur
Qui partout annoncé pourra te faire honneur.
Ne crois pas plus longtemps, si tu le crois encore,
Qu'avouant une erreur l'homme se déshonore :
L'aveu de ses écarts, exempt de vanité,
De quiconque le fait prouve l'honnêteté.
Fuis, Charles, dès ce jour, le trop funeste exemple
D'un fat qui de l'orgueil a fréquenté le temple,
Qui pour un faible honneur a pu se parjurer
En prenant un beau soin de le faire ignorer.
L'impudent qui foula sous ses pieds l'évangile
Pour l'honneur d'occuper le siége d'un édile,
Mais dont le simple rôle était de chuchoter,
N'est point non plus celui que l'on doive imiter.

Tout élu, suivant moi, s'habille d'un parjure
Si, pour prendre son siége il dit, affirme, et jure
Qu'il vaut cinq cents louis, lorsqu'aux yeux du bon sens
Il n'en vaut qu'à peu près la moitié de deux cents.
Cet autre qui, muet parmi ces bons apôtres,
Tâcha de deviner ce qu'y disaient les autres,
Semblait être une image en un cadre doré
Ou plutôt n'était rien qu'un faquin assuré.
Et celui qui, connu pour sa rare ignorance,
De son trône tomba messager d'assurance,
De même que tous ceux que je viens de nommer
Eut un trop pauvre sort pour qu'on l'aille estimer.
Enfin, des hommes vils, imposteurs, égoïstes
Qu'on trouve dans les rangs des bas capitalistes,
Le pire est, à mon sens, l'honnête trésorier
Qui veut son intérêt en tous lieux le premier.
J'aime bien mieux celui qui, plein de bienveillance,
Ne sait point refuser son honnête influence,
Et qui, sachant quitter son intérêt chez lui,
A qui l'exige accorde un sympathique appui ;
Ou l'homme qui, poussé par des désirs honnêtes,
S'empresse d'accéder aux plus humbles requêtes,
Et qui montrant partout son abnégation,
Gagne, sans la chercher, notre admiration.
L'homme, l'homme qu'enfin pardessus tout j'admire
Est celui qui se prête au dur métier d'instruire ;
Qui, sans espoir de gain, courant plus d'un danger,
Prend le soin fatiguant d'instruire un messager.
Rien n'égale pourtant (que ceci te désarme
Et t'arrache de l'âme une sincère larme)
Celui qui dans son cœur ne connaît d'autre loi
Que d'aimer en chrétien un ingrat comme toi.
Rends hommage à celui qui jamais ne se lasse
D'effacer les erreurs qu'une ignorance crasse
Toujours persévérante et prompte à s'embourber
Sous son œil exorable a pu laisser tomber.
Par son habile main savamment déterrées
Dans ton livre il trouva plusieurs bêtes entrées :
Faites par ignorance ou par mauvaise foi
Il les fit disparaître et calma ton émoi.
N'est-ce point là la preuve irréfutable, entière
Que son cœur est trop franc, que son âme est trop fière

Pour prendre d'un Charlos la blâmable façon
Comme en vain le fait croire un semblant de soupçon ?
Empêche ce soupçon d'errer à l'aventure,
Ou sache lui prescrire une juste mesure :
De si bêtes travers nous poussent à trahir,
Et nous aident toujours à nous faire haïr.
A la saine raison ouvre ta conscience ;
Que ton esprit témoigne un peu de bienveillance ;
Montre pour l'innocent moins de malignité,
Et que ton grand cœur parle avec sincérité.
Sonde tes souvenirs, et vois l'auteur du crime
Pour voiler son forfait nommer une victime,
Dans le honteux espoir que l'accusation
Toujours doit amener la condamnation !
Au premier mot lancé tout l'enfer se déchaîne,
Et le pauvre innocent est chargé de sa chaîne
Aux yeux du délateur étonné, satisfait
De le voir accablé de son propre forfait !
Mais, songes-y, Charlos ; considère en toi-même
Qu'aux cœurs des spectateurs, quand vient l'heure suprême,
Quelques fois le ciel parle, et, sauvant l'accusé,
Livre au peuple en fureur le coupable rusé.....
Ces reproches amers qu'il te faut faire entendre
Arrachent de ta bouche une parole tendre !
Quoi ! Charles sur mon sort daigne s'apitoyer,
Et son œil une fois commence à larmoyer !
Quoi ! des pleurs abondants, tombant de sa paupière,
Pour laver tant de torts vont arroser la terre !
De ce cœur, qui n'aguère ourdissait des complots,
Sortent de longs soupirs, s'échappent des sanglots !
Est-ce donc que le ciel te touche de sa grâce ?
Que de ton cœur la haine à cette heure s'efface ?
Chez ce loup d'autre fois quel heureux changement !
Vivez, pasteurs ; brebis, paissez tranquillement :
De nos plaintes touché ce bourreau se désarme !
De notre cœur saignant bannissons toute alarme ;
Que d'un moment propice on sache profiter
Pour lui parler au cœur, le faire rétracter.

CHANT V.

Silence, bons lecteurs, car notre homme est timide :
Villeneuve le sot et Simard le stupide,
Constantin le verbeux : ignorants aveuglés,
Par vos muets discours qu'on ne soit point troublés.
Paix donc, fougueux Corbin ! Béland, sachez-vous taire :
Et vous, père Samson, pourquoi cet œil austère ?
Vous qu'au temps des amours et par précaution
Un honnête besoin met en purgation,
Gardez donc à bas prix, cette sainte pratique
Avec tout l'embonpoint d'une saine bourrique !
Chacun voit d'un bon œil votre robuste corps,
Et tant parler l'expose à de trop graves torts.
Mais enfin, taisez-vous, pour l'honneur du vieil âge :
L'esprit ne brille point dans un tel verbiage :
Chercher à m'en montrer parmi vingt sots valets
Fait croire qu'après tout vous n'en eûtes jamais.
Giroux, plein de respect pour les plats, les assiettes,
Nos différends pour vous ne sont rien que des miettes !
Bois, aimable rieur, estomac affamé,
Vous êtes impuissant quand Charle est désarmé !
Alphonse !... Oh ! que je crains que trop tôt tu ne cesses
D'étaler à nos yeux tes aimables bassesses !
J'admire ces détours d'un gentil vipereau
Chez l'homme qui s'érige en valet de bourreau.
A quoi bon, Chamberland, insister davantage,
Faire entendre d'un sot l'insipide langage ?
Pour un sage vieillard qui ne parle jamais
Est-ce donc un honneur d'être au rang des niais ?
Routier lance son mot ! Dubé pousse sa pointe !
Chez eux tous un langage où la malice pointe !
Cessez donc ces propos ici hors de saison :
Chez des gens pleins d'esprit tout cède à la raison.
Dieu ! quel homme sensé, quel sage pourrait croire
Que tant d'honnêtes sots se puissent faire gloire
De suivre un imposteur qui les ose abuser,
Qui sait si bien en rire et tant les mépriser !

Enfin, braves amis que l'espoir abandonne
De ces sots abusés l'audace vous étonne ?
Mais, reprenez courage, et ces chauds entêtés
De leur Charles bientôt seront désenchantés.
Du nocturne hibou vous connaissez l'histoire :
Pour lui le plus beau jour c'est la nuit la plus noire.
Il prend, lorsque tout dort, ses ébats sur les toits,
Accomplit en voleur ses plus fameux exploits.
Mais lorsqu'à l'horizon vient la brillante aurore,
Si l'oiseau de la nuit de sang se gorge encore,
Incapable de fuir au bois sombre et lointain,
Il prendra pour refuge un bocage voisin.
Là, le faible tyran, aidé de la lumière,
De son bec acéré, de son aile légère,
Frappe, mord l'étranger honteusement surpris,
Arrache de son corps les plumes et les cris.
Il en doit être ainsi de l'homme sans vergogne
Qui se laisse surprendre à sa traître besogne :
Tant qu'il suit du menteur les sentiers ténébreux
Il gambade à son aise et semble un être heureux,
Mais de la vérité sitôt que la lumière
Du fourbe fait mouvoir la tremblante paupière
En dépit de l'aplomb que donnent des claqueurs
Qui, rejetant le vrai, n'aiment que leurs erreurs,
Le plus ferme hâbleur tremble, hésite et chancelle,
Tombe comme l'oiseau dès qu'un plomb rompt son aile :
Vous verrez avant peu l'honnête trésorier
Impuissant à répondre, et de rage crier.
Il est vrai que sa main a pu flétrir ma joue,
Que ma muse est débile et frêle, je l'avoue,
Mais je suis maître ici, car de la vérité
J'ai la douce lumière et l'aimable clarté.
Cauchemar de toute âme envieuse et méchante
La vérité si belle est une arme tranchante,
Est des hommes bien nés la consolation,
D'une âme noble et fière est l'inspiration ;
Et quelqu'humble que soit le mortel qu'elle anime,
Des plus lâches complots fut-il même victime,
Il n'a nulle frayeur ; il souffre, il marche droit,
Et compte sur le temps pour reprendre son droit.
Tiens, écoute la voix d'un ami véritable :
Soulage ton grand cœur du lourd poids qui l'accable ;

Viens encore une fois te jeter dans mes bras,
Et sors, il en est temps, d'un honteux embarras.
Si tu veux être franc, ne crains pas le reproche :
De ces coupables coups le coupable est Menoche ;
Il est vrai que par toi cet avide entêté
Par son aide efficace en l'erreur fut jeté ;
Mais comprends une fois que pour l'ami Menoche,
Si l'argent en monceau s'engouffre dans sa poche,
Il mettra son bonheur à plumer un chrétien :
Vive l'argent ! pour lui, tout le reste n'est rien.
D'où tu sus pénétrer, Charle, afin que tu sortes
Avec empressement chacun t'ouvre deux portes :
Laissant derrière toi nombre de mécontents,
Tu t'introduis partout, mais restes peu de temps.
Viens, parle en honnête homme, avoue avec franchise
Qu'en m'accusant ainsi tu fis une bêtise :
L'homme qui, comme toi, s'est lui-même dupé
N'a point perdu l'honneur encor qu'il s'est trompé.
Tu m'avouas chez toi, ce dût t'être un supplice,
Qu'envers moi tu commis une noire injustice ;
Or, devant tes claqueurs parle pareillement.
La querelle finit dès ce même moment.
Mais si, devant ces preux, bien loin de reconnaître
Que de moi tu parlas comme un menteur, un traître,
Et, qu'abusant toujours de leur crédulité,
Tu m'offres en pâture à leur rapacité ;
Et si, fidèle encore à ton passé coupable
Tu leur dis en secret : " c'est un homme exécrable "....
" Avoir pour nous tromper changé le règlement
" Est un acte pour lui honteux, déshonorant, "
Lorsque dans les replis d'une âme basse et noire,
T'avouant que tout n'est qu'une honteuse histoire,
Tu trembles qu'un seul trait de ma bouche soufflé
Ne crève ton ballon de mensonges gonflé !
Ces étranges façons donnent peu d'espérance
Que j'y puisse trouver la digne récompense
Que promettent toujours la justice et les lois,
Et qu'exigent enfin mes légitimes droits.
A mon désir modeste il faudra bien se rendre ;
Sans cela, songes-y, nul moyen de s'entendre,
A moins donc qu'une fois tu ne veuilles cesser
Quand pour toi l'heure vient de tout recommencer ;

Que, sans plus t'occuper de notre secrétaire,
Qu'il soit près de ton siége, ou devant, ou derrière,
Tu ne prennes le soin d'accepter comme loi
De laisser en partant ton intérêt chez toi ;
Qu'enfin, à chaque mois que le temps nous amène,
En toi-même enchaînant ton éternelle haine,
Sans t'écarter du vrai ni l'oser travestir,
Tu n'enchaînes ta langue en cessant de mentir.
Rien d'étonnant qu'un homme aime sa propre affaire ;
Mais l'affaire de tous lui doit être plus chère :
J'admets pourtant, Charlos, j'admets qu'il est criant
De reléguer dans l'ombre un homme si brillant.
Mais, s'il en est ainsi, tu l'as voulu toi-même :
Rappelle-toi qu'un jour tu pris la peine extrême,
En offrant ce sujet à mon attention, (1)
De me porter au mal pour la corruption !
Et que Charles, alors, eut le triste courage,
Après qu'au comité j'eus rendu mon ouvrage,
De vouloir (se postant à l'abri du danger)
Pour flatter son orgueil me le faire changer !
Je ne le voulus point. Mais alors, pour te plaire,
Je t'offris, en ami généreux et sincère,
D'en faire ouvertement la proposition
Le jour où tout venait pour approbation.
Tu serais aujourd'hui, m'eusses-tu laissé faire,
Auprès du président, devant le secrétaire !
Et je vivrais tranquille ! Et toi, fier, orgueilleux,
Tu serais pour longtemps, satisfait et joyeux !
L'objet, me disais-tu, n'en valait point la peine !
Pourquoi donc concevoir cette infernale haine,
Et me punir d'un acte, infâme détracteur,
Dont toi seul, dis-le donc ! dont toi seul est l'auteur ?
L'eussé-je fait, mon Charle, ayant sa préséance,
Mettrait à m'accuser plus de persévérance :
Car cet ingrat fameux comme un dragon poursuit
L'homme qui sut lui rendre un service gratuit.
O vous, ses bons amis, qui pour de nobles causes
Lui rendîtes service, eûtes-vous autres choses
Que des coups d'assassin par sa langue donnés,
Que son cœur plein de fiel vous avait destinés ?

(1) Voir la préface et la partie du témoignage de M. Langlois qui se rapporte au changement qu'il a voulu me faire faire.

On ne s'y trompe point, Charles, tu peux m'en croire,
Ce n'est point par ces jeux qu'on se couvre de gloire :
Ce n'est point par le bruit, l'injuste agression,
Qu'on assouvit jamais la noble ambition.
Tu croyais que le bruit de ta voix écrasante
Comme un tonnerre allait me glacer d'épouvante ;
Qu'effrayé de tes cris, bien faits pour ahurir,
En te laissant vainqueur de crainte j'allais fuir !
Tu voulus soulever une horrible tempête !
Elle gronde, elle siffle, et t'écrase la tête :
Meurs ! il nous reste assez de serpents sans Langlois :
Et Maigret peut suffire à nous faire des lois.
Tu connais ce faquin chéri de la fortune
Qui paraît en marchant vouloir prendre la lune ?
Habile, fin, rusé, connu du parlement,
Pour me ravir mes droits il rampa sourdement.
Moins tenace que toi, mais plus leste, aussi souple,
Vous êtes, sur mon âme, un remarquable couple,
Et de biens et de nom deux fameux acquéreurs :
Ouais ! vil Maigret, va-t-en ! toi, vilain Charles, meurs !...
Non, Charles ; ne meurs point : tu nous es nécessaire :
Et sans toi tes claqueurs ne sauraient plus que faire :
Vis donc pour leur bonheur, reste, brave Charlos :
Les sots veulent un roi, les trames des suppôts.
Ce que tu dis, touchant notre législature, (1)
A mille faussetés ajoute une imposture :
Jar[illegible] mendement dans la société
[illegible] pour cet objet soumis ni discuté.
[illegible], cet amendement, n'étant que ton ouvrage,
[illegible]t une contrebande, est un escamotage :
Tu changeas ce qui fut longuement médité,
Ce que fort sagement l'on avait adopté.
Tu devins par ce coup l'émule de Cyrille.
Pour de si fins matois, leurrer semble facile :
Dignes d'être tous deux mis au même niveau
Déjà vous excellez dans cet art tout nouveau.

(1) Il a prôné sur tous les tons que la société avait été obligée de demander l'intervention de la législature pour oter l'effet de l'article quatrième des règlements : quelle stupidité ! comme si la société n'était pas libre de changer cet article, de même que les autres, à sa volonté ! D'ailleurs, jamais la question de changer cela n'est venue devant elle avant le 6 de mai 1872 : on sait qu'elle a alors refusé de changer un seul iota. Il est l'auteur, ou l'un des auteurs de l'addition d'une clause dans l'acte d'incorporation pour altérer cet article, à l'insu de la société.

CHANT VI

Ah ! que je suis surpris, que j'ai peine à comprendre
Qu'un ami, sans raison, ainsi puisse entreprendre
La tâche d'accuser, de semer tant de bruits
Dans le but de cueillir d'illégitimes fruits !
Comment, Charles, pourquoi pousser la fourberie
Et le ressentiment jusqu'à la barbarie ?
Et, prenant pour arène une société,
Propager chaque mois ton mensonge éhonté ? (1)
Surtout après avoir, en un jour mémorable,
Dans un heureux moment de candeur admirable,
Sans cesser d'être fin, modeste et circonspect,
Déclaré nettement que tout était correct ?
Tu ne peux ignorer au noir fond de ton âme
Que tu ne fis qu'ourdir une odieuse trame.
De ta méchanceté c'est un nouvel essai :
Rien de ce que tu dis, rien ne se trouve vrai.
Mais, ton but, après tout, mais ton but, petit maître,
Comme un trait de lumière en mon esprit pénètre :
De honteux changements pourquoi m'accusas-tu ?
Pour le dire à quoi bon te montrer si têtu ?
N'est-ce point, par hasard, que tu les fis toi-même ? (2)
Et que pour t'en cacher, comme moyen suprême,
De tout jeter sur moi tu pris l'heureux parti ?
Pour de si nobles jeux tu n'es plus apprenti.
N'est-ce point qu'une fois, voulant que je le fisse,
Tu vins me demander comme honnête service,
Mais sans droit ni raison, de faire au règlement
Pour ton propre avantage un petit changement ?
Que mon juste refus de le vouloir bien faire,
Fit germer dans ton cœur une sourde colère ?

(1) Presqu'à chacune des assemblées mensuelles tenues par la société depuis le soir des accusations, 3 avril 1871, il a parlé de ces changements, en m'en faisant les plus amères reproches ; bien des querelles ont eu lieu, mais je savais que le temps ferait justice de tout cela. La société, en repoussant à une écrasante majorité les changements proposés par M. Langlois, et en refusant de changer un seul mot au règlement rédigé par moi et adopté par elle, m'a donné un haut témoignage de sa satisfaction ; et les certificats du président et du secrétaire, qui se lisent dans la préface, achèvent de me disculper aux yeux des gens qui n'ont besoin d'être ni enchaînés ni enfermés.

(2) L'altération faite à l'article quatrième.

Qu'il est en écriture assez bien établi
Qu'ensuite un changement fut par Charle accompli ?
Pour avoir refusé de me laisser corrompre
Tous les mois tu viens faire un vacarme à tout rompre.
Quand je croyais trouver, dans la fin du procès,
La fin de ta rancune, un terme à tes excès !
T'eussé-je mieux connu, ma trop juste poursuite
Jamais n'eut pu trouver une fin si subite :
Et ton acharnement me pousse à regretter
D'avoir pu pour la paix si vite l'arrêter.
C'est la perte, je vois, d'un peu de numéraire
Qui dans ton cœur ingrat rallume la colère :
As-tu donc oublié que tes vingt-cinq louis
De même que les miens sont sous la terre enfouis ?
Qu'en eut-il donc été si, sans nulle rancune,
J'eusse poussé plus loin mon instance opportune,
Et si tout pour la paix n'eut été terminé ?
A l'heure où nous parlons tu serais ruiné !
Si cet argent payé fait lui seul ton supplice
Pourquoi refusas-tu de me rendre justice
Et de te rétracter lorsque je l'ai voulu ?
Pour satisfaire au gout d'un Menoche goulu ?
L'or, mon pauvre Charlos, dans le creuset s'épure :
En est-il donc ainsi d'un cœur pétri d'ordure ?
D'un cœur où l'âpre feu par le diable allumé
Tient un homme debout, brûlant, toujours armé ?
Ah ! plus, comprends le bien, tu brasseras l'affaire
Et plus ton châtiment sera dur, exemplaire :
Tu veux toujours mentir ! ton cœur est trop mordu
Pour n'être avant longtemps dans la fange perdu.
Ces traits que m'a lancés ta langue toujours neuve
Sont des œufs mal pondus par une poule veuve,
Et qui, par maints efforts réchauffés vainement,
Pourrissent pour payer un si noble tourment.
Les aplatir, mon cher, sur ta sombre figure
A l'œil nu ferait voir à peine une souillure
Tant la noire rancune y siége avec honneur,
Tant l'éhonté mensonge y montre sa laideur.
Mais je vois que ta face est assez flagellée ;
Que, de ces rudes coups, même un peu trop criblée
Elle emprunte du cœur un air de repentir
Qui me fait espérer qu'on ne veut plus mentir !

Tant mieux, Charles, tant mieux ; ta conduite louable
D'un homme détesté va faire un homme aimable :
Au lieu d'être partout craint, honni, redouté,
Avec droit tu seras applaudi, respecté.
Ce noble mouvement qui, cependant, t'agite
Peut-être un grand effort et n'être qu'hypocrite :
Tu conviendras, d'ailleurs, soit dit sans te railler,
Qu'en cet art dégradant tu sus déjà briller.
Le vice est un arbuste à profondes racines
Qui porte dans les airs ses fleurs et ses épines :
Sous vos pieds sur le sol cessez de le tenir
A son point naturel il saura revenir.
Si tant est que l'arbuste est une nuisance,
Il le faut arracher malgré sa résistance :
Or, Charles, de ton cœur, aussi dur qu'un rocher,
Pour me plaire tu sais ce qu'il faut arracher.
Si tu sus sans besoin lâcher les cataractes
Il faut pour me guérir qu'au moins tu te rétractes ;
Autrement tous les moi tu sauras revenir,
C'est devant moi laisser un trop sombre avenir.
Je voudrais qu'un instant tu parlasses encore :
Satisfais aux désirs d'un public qui t'honore,
Mais, de grâce, une fois cesse d'être hâbleur,
Ne va point jusqu'au col t'enfoncer dans l'erreur.
Sois franc pour qu'en tous lieux l'on dise : L'ami Charle
Cesse d'être hypocrite, ingrat, traître ; enfin, parle !
—Votre ton provoquant commence à m'irriter !
—Pour le rendre plus doux il faut te rétracter.
—Mais la société vous a rendu justice !
—Elle a d'un méchant cœur découvert l'artifice,
Mais tes soins pour me perdre, un instant suspendus,
N'en seront que plus grands et que plus assidus :
Cet accord apparent ne sera que frivole
Si l'aveu de tes torts n'enchaîne ta parole.
—C'est se trop avilir que de se rétracter.
—Bien qu'il en coûte fort il faut s'exécuter.
—Mais de ces changements nul ne vous tient blâmable !
—Pourquoi loin de la cour m'en dire si coupable,
Et me montrer si noir à l'esprit de chacun
Quand tu nous dis chez toi que je n'en fis aucun ?
—Enfin, lorsqu'on accuse il faut qu'on le soutienne.
—Après avoir menti faut-il donc qu'on s'y tienne ?

Avouant ses erreurs, cessant d'être orgueilleux,
Un homme se relève et s'honore à mes yeux ;
Pendant que, sans honneur, pour un plaisir barbare,
S'il n'aime qu'un faux bien il reste un être ignare,
Et bâtit des châteaux toujours mal affermis
Qui s'écroulent, lui font de nombreux ennemis.
—Je ne puis m'abaisser à faire des excuses.
—Mais, de te rétracter, tremble si tu refuses !
Lorsque comme menteur tu seras reconnu,
Des dupes le sifflet jusque là retenu
Comme un bruit effrayant saura se faire entendre :
Ton crâne fatigué s'en pourrait même fendre.
—J'ai, là, de la cervelle autant et plus que vous ! (1)
—En as-tu bien assez pour m'en rendre jaloux ?
—Qui désire l'apprendre en fait l'expérience.
—Ce vain discours chez moi détruit toute espérance
D'oter de ton esprit ces nuages épais,
D'établir entre nous une durable paix.
Ta conduite me semble une conduite inique,
Ton zèle, pour me perdre, un zèle diabolique ;
Mais, mon pauvre Charlos, bien qu'étant très futé,
Pour t'abattre il suffit d'un trait de vérité.
Ton éternel refus n'est qu'une arme bien vaine ;
Je te l'ai déjà dit, tu vas perdre ta peine :
Passé par le creuset l'or est purifié,
Pendant que le menteur en sort mortifié.
A louer tes travers ta persistance extrême
Pour ton honneur me force à divulguer moi-même
Ce qui te pousse, Charle, à crier, à mugir ;
En tous tes grands desseins ce qui te fait agir.

---

(1) Textuel. En prononçant ces paroles, il se frappait le front avec violence et de manière à inspirer de sérieuses craintes à ses amis.

CHANT VII.

Sans vouloir t'offusquer, Charles, tu dois comprendre
Qu'en homme juste et droit à chacun j'aime à rendre
A bien comble mesure et sans demander rien
Avec un grand plaisir ses titres et son bien.
Si j'y dois employer quelques phrases brièves
Je ne veux point soumettre à des peines grièves
Un esprit délicat, ambitieux, jaloux :
Montre toi gentilhomme, en deux mots je t'absous.....
Holà ! pourquoi cet œil que la fureur anime,
Et ce bras qui, semblant chercher une victime,
Comme un serpent s'allonge en s'approchant de moi,
Et qui partout ailleurs me glacerait d'effroi ?
Ce qu'on a su promettre il faut bien qu'on le donne,
Surtout lorsque par là l'on ne blesse personne :
Or, je n'ai nul désir ici de te blesser,
Je ne veux que mon droit, puis, alors, t'enfoncer.
Un seul coup-d'œil jeté sur ta longue carrière
Au vif observateur la montre tout entière :
Esprit sombre, subtil, et plein d'ambition ;
Cœur haineux et jaloux, courage de lion ;
Homme ingrat, plein d'orgueil et de persévérance,
Prêt à tout recevoir, mais sans reconnaissance,
Excepté pour qui sait prendre des coups de pieds,
Ou des traits vénéneux, piquants et variés.
L'homme qui, près de toi, jusqu'aux honneurs s'élève,
Trouve en toi l'ennemi qui ne fait point de trève :
Trop faible par toi seul pour si haut te nicher
Tu grimpes par son aide et va l'en arracher.
Si cet homme déchu, comme un bas subalterne,
Devant sire Charlos humblement se prosterne.
Sans courir de dangers il peut vivre avec lui
Et même en certains cas recevoir son appui.
Mais si, pour son malheur, il devient populaire,
Craignant que ses succès ne gâtent ton affaire,
Tu complotes sa perte en sauvage rusé
Et ne le lâches plus qu'il ne soit écrasé.

D'après moi, cependant, le temps où, davantage,
Se montre la fureur de ta haine sauvage ;
Le temps où ton cœur brille avec le plus d'éclat,
C'est bien lorsqu'il s'agit de te montrer ingrat.
Il se peut qu'envers moi te sentant redevable
Tu ne fasses ce bruit que pour m'être agréable ;
Que, tes généreux coups servant d'indemnité,
Tu veuilles que par eux l'on te juge acquitté ?
Mais ce stupide essai, te rendant ridicule,
Est pour ta promenade un triste véhicule
Qui, pliant sous le faix, sitôt qu'il roulera
Dans l'ornière embourbé, Charles te laissera.
Quant à te rétracter tu le ferais peut-être !
Mais Menoche, dis-tu, ne veut point le permettre ?
Charles, tu souffres peu de la peine d'autrui !
D'une majorité joyeux d'avoir l'appui,
Sous les tristes dehors d'un être méprisable
Tu ne t'empresses point de t'avouer coupable !
A passer pour vainqueur tu n'oses renoncer !
Non ! tu veux à mentir toujours recommencer :
Tu ne veux que croupir dans ton erreur funeste
En osant me braver de la voix et du geste.
Tu ne veux faire rien que par les avocats,
Et ne peux rien vouloir quand Didier ne veut pas !
En feignant d'ignorer qu'il n'est qu'un esprit croche
Tu veux suivre en tout point ses avis de Menoche !
Et loin de confesser ta noire trahison
Au mépris du droit sens tu veux avoir raison !
Et ta petite troupe injuste, aveugle et folle
Gardant son Barabas pour s'en faire une idole,
Dans ton aveugle esprit laisse le doux espoir
Que pour avoir raison tu n'as qu'à le vouloir !
Que le menteur sur nous, lorsqu'il a l'avantage
Peut nous rendre l'objet d'un éternel outrage !
Qu'un homme conséquent, dans son orgueil drapé,
Ne doit en aucun lieu dire qu'il s'est trompé !
Eh bien ! va, méchant homme, au gré de ton étoile :
Sur ton acte honteux je vais tirer le voile,
Mais dans les mois futurs les gens sensés verront
Le cachet du mensonge imprimé sur ton front.
Vers les tiens, loin de moi, va, marche, fuis bien vite ;
Cherche, si tu le veux, la gloire de Thersite ;

Reste, ainsi qu'un mulet sous son fardeau courbé,
Aux yeux de tes claqueurs dans l'erreur embourbé ;
Montre, en tous tes travers, une constance folle :
Puisque le noir mensonge est ta plus chère idole,
A ta divinité rends un culte constant,
Encense ses autels, sois menteur, vis content.
Un seul ver, né de toi, te dévorait la tête !
Afin de m'en punir tu soufflas la tempête :
L'insecte, avec ma plume, en produit quinze cents
Grouillants, forts, vigoureux, plus ou moins carressants.
C'est à toi de me dire, ami trop infidèle,
Si ces vers, pénétrant dans ta faible cervelle,
N'y feront, malgré toi, de terribles dégâts
Capables, en un an, d'amener ton trépas.
A ton triste malheur je demeure sensible,
Mais, défendant mes droits, je dois être inflexible :
Puisque sous les mépris sarcastiques, profonds,
Aux yeux de gens trompés tu me couvris d'affronts,
De là, marchant sur toi, Charle, il faut que je sorte
Avec mon innocence et mes droits pour escorte.
Abaisse, élève toi ; reste ou petit ou grand,
Il faut bien qu'à mon tour je reprenne mon rang :
Et que la vérité, trop longtemps méconnue,
Par d'honnêtes moyens de chacun soit connue.
Pendant plus de dix mois tu fus sourd, inhumain,
Malgré que sous tes coups je tendisse la main !
Tu sus voler, ainsi qu'un trompeur bénévole
De l'imposture au faux, d'erreur en faribole,
Pour l'honnête raison que, par elle écouté,
Tu comptais sur l'appui d'une majorité !
Déployant les efforts d'un homme sans entrailles
Et propageant l'erreur, sans cesse tu travailles
A fourrer le mensonge en ces faibles esprits
Qui prennent comme vrais tes arguments pourris !
Et, foulant sous tes pieds ta propre conscience,
Abusant du pouvoir de ta mâle éloquence,
Sous les pas d'un ami tu fais naître l'écueil
Qui peut causer sa perte en flattant ton orgueil !
Quoi ! toujours soutenu par ta troupe fidèle,
Pour ravaler mon nom tu redoubles de zèle !
Revenant chaque mois avec acharnement
D'un généreux accord tu te ris méchamment !

Ma générosité, bien loin de trouver grâce,
Anime ta colère, augmente ton audace !
Tu crois donc qu'à mentir, à me faire abhorrer,
Ton heur à mes dépens pourra toujours durer !
Et toujours entraîné par l'espérance vaine
D'imprimer à mon nom une honte certaine,
Te faisant du mensonge un délectable pain,
Et t'employant sans cesse à faire le Scapin,
Tu crois donc, au moyen d'éternelles roueries
Me noyer dans les flots de mille railleries !
Ce procédé, mon Charle, âpre, ignoble, et mordant,
Est de ma patience un abus impudent.
C'est en vain que tu veux grimper sur le pinacle,
Ton mensonge y sait mettre un invincible obstacle :
Tu tombes en montant ! j'en saurai profiter,
Je veux, parant tes traits, pour vivre, t'éreinter.
Va, la société par toi bouleversée
De te mettre à ta place a conçu la pensée ;
Elle veut avant tout la justice et le bien,
Et que ses intérêts passent avant le tien :
Elle comprend enfin qu'elle fut le théâtre
Des exploits d'un héros barbare, opiniâtre ;
Qu'au risque de la perdre et pour cacher ton tort
Tu feignis de vouloir la sauver de la mort.
Pauvre société dont le but est si noble,
Je frémis au penser qu'une âme fourbe, ignoble,
Sous le prétexte vain de te porter secours
A sa rancune noire a donné libre cours ;
Qu'un trésorier jaloux, depuis plus d'une année,
Dans tes salles me fait une guerre acharnée ;
Qu'il ne cherche (il l'a dit ; ce n'est plus un secret !)
Que son unique affaire et son propre intérêt !
Que marchant vers ce but, ayant sa route ouverte,
Il t'a mise en un an à deux doigts de ta perte !
Qu'une quinzaine, au plus, de voraces corbeaux
Pour tes mets sans saveur sont autant de tombeaux ;
Que trouvant leur dessert au bourbier du mensonge
Où Charle, avec transport, se pavane et se plonge,
Ils vont, viennent, poussés par un maître vilain,
Et pillent sans remords la veuve et l'orphelin.
Apprends-leur donc, Charlos, car ces hommes l'ignorent,
Que, gloutons enhardis, tous ces biens qu'ils dévorent,

Conservés avec soins pour de pauvres enfants,
Feraient cesser des pleurs et des cris étouffants.
Mais garde pour toi seul ta triste nourriture,
Fais pour toi, du mensonge une digne pâture ;
Tu peux de ton venin pour toi tout saturer :
Mon débile estomac n'en peut rien digérer.
Pour perdre qui tu veux, tu dis que tu l'assiéges !
Que ta sage coutume est de tendre des piéges !
Qu'aux charmes de ta voix, qui sait tromper nos pas,
Nous tombons sous ta main comme de vils bêtas !
Regarde maintenant, de ta sombre retraite,
A juger tes méfaits comment chacun s'apprête !
Que dis-tu du chasseur qui, plein d'espoir voulait
Me prendre comme un ours en un grossier filet ?
Tu ne songeais donc pas, enflé de folle audace,
Qu'un ours, même affamé, ne mord point dans la crasse ?
Mais qu'en bravant les coups de son ongle acéré
L'imprudent qui l'approche est bientôt déchiré !
Le menteur effronté, toujours plein d'artifices,
Tourne, sans le savoir, autour des précipices :
Souvent prompt à blâmer quiconque l'en instruit,
Il est, au port fatal, par son instinct conduit.
Que penser, dites-moi, de l'être misérable
Qui, loin de profiter d'un conseil charitable,
Tendant, à qui le donne, une perfide main,
Dans l'abime, en riant, le plongerait soudain ?
Un tel acte, produit d'une rage effrénée,
Est bien celui d'une âme à l'enfer destinée ;
D'un homme trop vilain pour n'être qu'un ingrat,
Et qui semble aspirer au nom de scélérat.
Voyez, là-bas ! poussé par une main perfide,
Un homme se débat dans l'élément liquide,
Semble déjà sentir l'étreinte de la mort,
Met un reste de force à regagner le bord !
Savez-vous, pour répondre à ce coup lache, infâme,
Ce qu'il dit en son cœur, et médite en son âme ?
Le traitre, jusque là regardé comme ami,
Dans l'âme du mourant n'est maudit qu'à demi !
Dans son trouble indicible il se dit à lui-même :
" Qu'ai-je fait pour subir cette avanie extrême ?
" Non, je n'ai contre lui, ni rien dit, ni rien fait !
" C'est là la vérité : Dieu lui-même le sait. "

Puis, il tend une main vers les jaunes broussailles
Qui servent de refuge à de fines canailles ;
Du traître qui s'enfuit implore le secours
Pour ne point voir sitôt le dernier de ses jours.
Que voit-il ?.....juste ciel !.....une face effrayante,
Des cheveux hérissés, une main menaçante,
Une bouche écumante éveillant les échos
Qui dans son cœur navré font résonner ces mots :
" Si déjà vous n'étiez si loin de ce rivage,
" Je courrais, sans retard, vous cracher au visage ! " (1)
Cependant, de témoins un nombre grossissant,
Font bientôt disparaître un danger menaçant.....
Là-bas, dans le lointain, un fameux matamore,
Fuit, écume, maudit, jure et menace encore :
Qui donc, Charle, entreprend ce voyage impromptu ?
Regarde ! dis-moi donc, ami, le connais-tu ?
Je borne ici ma course, il faut que je finisse ;
Je ne puis consentir qu'à mort on t'aplatisse,
Ni qu'on dise de moi : " Cet auteur enragé
N'abandonna Charlos qu'après l'avoir mangé."
En exerçant mes droits tu sais que j'aime à rire,
Mais, dans le fond du cœur, je ne veux que t'instruire :
Je dis que des amis, sur un limon glissant,
Fort moins méchants que toi sont tombés en passant.
En homme courageux j'ai secoué la chaîne
Que fort habilement m'avait forgé ta haine :
Charle, en traînant la tienne, explore jusqu'au fond
Du mensonge honteux l'abîme si profond.
Je verrai, quelques fois, monter à sa surface
Comme de noirs bouillons tes sueurs et ta crasse ;
Mais l'espace entre nous sera tel désormais
Que ce sale limon ne m'atteindra jamais.
Je prends congé de toi, je t'en fais mes excuses :
Les Charlos ne vont point où se tiennent les Muses.
Mais, pour te secourir, je laisse Montambault :
On va bien jusqu'à lui sans s'élever très haut.
Bien que plus qu'aucun autre il aime la monnaie,
Je le tiens pour habile à manier la pagaie.

(1) M. Langlois m'a dit une fois, à la suite d'une querelle aux yeux de la société, et depuis que mon action en dommage contre lui a été retirée, que je méritais que les membres me crachassent à la figure !.... Je trouve qu'ils ont craché ailleurs, et qu'ils ont, en amis sincères et par leurs justes procédés du 6 mai, essuyé de mon visage ce que M. Langlois y avait impudemment lancé pour en orner le sien.

Lorsqu'audessus de toi voguant tu le verras,
Du fond du noir abîme aussitôt tu crieras.
Pourtant, si jusqu'à lui ton bras ne peut atteindre,
A se plonger au fond ne pouvant le contraindre,
Tu devras de ta tête arracher les cheveux ;
Didier les recevra de même que tes vœux.
Mais, un dernier avis : (je prends part à tes peines !)
D'argent ses larges mains n'étant pas toujours pleines,
Garde que ces cheveux, de ta tête arrachés,
Pour se changer en or ne volent aux marchés
Au lieu d'être tressés en une longue chaîne
Pour te tirer des lieux où te plonge ta haine !
Tu serais pour toujours fort loin du président
Et de ton grand ami Constantin l'intendant.
Avant de nous quitter jure, au moins, sur ton âme
Ou qu'ici ma conduite est exempte de blâme,
Ou que tu juras faux pour me faire plaisir :
Sois heureux, en partant, de n'avoir qu'à choisir.

FIN.

(Une nouvelle entrevue avec le président de la société me force de dire, au suj[illegible]rtificat que je donne dans la préface comme signé par lui, qu'il ne croit point m'avoir permis de me servir de son nom dans ce sens. Il m'a toujours dit, et me dit encore, de m'en servir pour prouver à qui le désirera, que le paragraphe ajouté à l'article III l'a été SUR SON AUTORISATION : c'est bien suffisant. Mais, j'aime à le mentionner, vu que son observation est venue trop tard pour me permettre de retrancher son nom du certificat. Je dois dire aussi comment il s'y trouve : Le 21 de mai, je dis dans l'*Evénement* que le paragraphe en question a été ajouté sur l'autorisation du président, il m'avait permis de le dire. Le même jour, je lui fais une visite, et je prends occasion de le lui mentionner, il me dit que j'avais bien fait. Je lui annonce qu'un pamphlet au sujet des accusations est chez l'imprimeur, et que je désire de lui une déclaration plus DIRECTE, afin de compléter ma preuve. Il me répondit qu'il était prêt à soutenir sa déclaration devant tout le monde s'il était nécessaire, et me permit de me servir de son nom en conséquence ; il me le dit encore en ce moment. Il ne fut point question de la forme de sa déclaration, ni de sa signature, car la gravité de la maladie qui le retenait au lit le rendait presqu'incapable du moindre mouvement. Je crus pouvoir donner la forme que je voudrais à sa déclaration, pourvu que le fond en fut correct. Cependant, il objecte à la forme, c'est-à-dire, à ce que son nom paraisse comme signataire du certificat ; il n'objecte pas au fond : A-t-il peur du terrible Jupiter ? Si M. Langlois répond par un pamphlet, il pourra voir cet ami commun pour s'assurer de l'exactitude de cet avancé ; ne point mentir de nouveau, ne parler que de la question en litige, et ne faire que s'enfoncer davantage.... c'est son affaire).